



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
Point 163 de l'ordre du jour  
**Financement de l'Opération hybride**  
**Union africaine-Nations Unies au Darfour**

## **Budget révisé de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

**Rapport du Secrétaire général\*\***

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	15
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	18
II. Ressources financières . . . . .	64
A. Vue d'ensemble . . . . .	64
B. Contributions non budgétisées . . . . .	65
C. Gains d'efficacité . . . . .	65
D. Taux de vacance . . . . .	65
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	66
F. Formation . . . . .	67

\* Nouveau tirage pour raison technique le 12 décembre 2017.

\*\* Le présent rapport est présenté à cette date afin de tenir compte de l'adoption le 30 juin 2017 de la résolution 71/310 de l'Assemblée générale et le 29 juin 2017 de la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.



---

G.	Services de détection des mines et de déminage .....	68
H.	Autres activités de programme .....	68
I.	Projets à effet rapide .....	69
III.	Analyse des variations .....	70
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	74
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions <a href="#">70/286</a> , <a href="#">70/284</a> et <a href="#">71/310</a> ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	75
A.	Assemblée générale .....	74
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	79
Annexes		
I.	Définitions .....	82
II.	Organigrammes .....	84
III.	Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme pour l'exercice 2017/18, par composante .....	87
Carte	.....	91

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget révisé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, dont le montant s'élève à 948 761 800 dollars.

Ce budget couvre le retrait progressif des agents en tenue et du personnel civil pour atteindre, d'ici au 30 juin 2018, un effectif maximal de 142 observateurs militaires, 8 593 membres de contingent, 960 membres de la police des Nations Unies, 1 540 membres d'unités de police constituées, 716 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 825 membres du personnel recruté sur le plan national, 128 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire et six agents fournis par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les grandes priorités approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) et rappelées dans sa résolution 2363 (2017), à savoir : a) l'appui au processus de médiation ; b) la protection des civils ; c) l'appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) l'appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	556 840,9	556 592,6	486 313,4	(70 279,2)	(12,6)
Personnel civil	254 529,3	258 327,2	262 915,2	4 588,0	1,8
Dépenses opérationnelles	232 745,9	224 653,4	199 533,2	(25 120,2)	(11,2)
<b>Montant brut</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>948 761,8</b>	<b>(90 811,4)</b>	<b>(8,7)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 041,1	24 483,0	24 225,7	(257,3)	(1,1)
<b>Montant net</b>	<b>1 020 075,0</b>	<b>1 015 090,2</b>	<b>924 536,1</b>	<b>(90 554,1)</b>	<b>(8,9)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	556 840,9	556 592,6	486 313,4	(70 279,2)	(12,6)
<b>Total</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>948 761,8</b>	<b>(90 811,4)</b>	<b>(8,7)</b>

<sup>a</sup> Y compris les dépenses destinées à financer 85 postes en moyenne (33 agents des services généraux recrutés sur le plan international et 52 sur le plan national) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), inscrites au budget approuvé de l'exercice 2015/16.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	61	28	–	1	–	<b>90</b>
Effectif proposé 2017/18 <sup>d</sup>	–	–	–	–	68	40	–	–	–	<b>108</b>
<b>Composantes</b>										
Appui au processus de médiation										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	51	78	–	1	–	<b>130</b>
Effectif proposé 2017/18 <sup>d</sup>	–	–	–	–	29	52	–	1	–	<b>82</b>
Protection des civils										
Effectif approuvé 2016/17	147	15 698	1 583	1 820	103	102	–	13	6	<b>19 472</b>
Effectif proposé 2017/18 <sup>d</sup>	142	8 593	960	1 540	85	62	–	8	6	<b>11 396</b>
Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	39	74	–	9	–	<b>122</b>
Effectif proposé 2017/18 <sup>d</sup>	–	–	–	–	31	50	–	3	–	<b>84</b>
Appui										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	602	1 922	97	143	–	<b>2 764</b>
Effectif proposé 2017/18 <sup>d</sup>	–	–	–	–	503	1 621	97	116	–	<b>2 337</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2016/17	147	15 698	1 583	1 820	856	2 204	97	167	6	<b>22 578</b>
Effectif proposé 2017/18 <sup>b</sup>	142	8 593	960	1 540	716	1 825	97	128	6	<b>14 007</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(5)</b>	<b>(7 105)</b>	<b>(623)</b>	<b>(280)</b>	<b>(140)</b>	<b>(379)</b>	<b>–</b>	<b>(39)</b>	<b>–</b>	<b>(8 571)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé à compter du 30 juin 2018.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2363 (2017).

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général consistant à parvenir à un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante : a) appui au processus de médiation ; b) protection des civils ; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération. En parallèle, cette dernière continuera, par le biais du cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, à recenser les tâches à transférer à l'équipe de pays des Nations Unies parce qu'elles ne relèvent plus du mandat de l'Opération ou pour lesquelles l'équipe de pays est plus compétente.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de l'exercice 2016/17 – s'expliquant notamment par les propositions de modification – est analysée au niveau de chaque composante.

5. Situé à El-Fasher, le quartier général de l'Opération est dirigé par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, lequel a rang de Secrétaire général adjoint. Il reçoit l'appui d'un adjoint du Représentant spécial conjoint, qui a rang de Sous-Secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2). La composante police est quant à elle dirigée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

6. La MINUAD est organisée en cinq secteurs correspondant aux cinq États constitutifs du Darfour, la gestion et la direction des opérations menées dans l'ensemble de la zone de la mission étant assurées depuis le quartier général à El-Fasher. Cinq bureaux de secteur, situés à El-Fasher, Geneina, Zalingei, Nyala et Daeïn, supervisent et coordonnent les opérations menées respectivement au Darfour septentrional, au Darfour occidental, au Darfour central, au Darfour méridional et au Darfour oriental. Les chefs de ces bureaux relèvent directement du chef d'état-major. Le personnel de la composante militaire et de la composante police entretient une liaison, une communication et une coordination étroites avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en fonction de leurs mandats respectifs.

7. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Toutes les structures de commandement et de contrôle ainsi que les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

8. Comme suite à la résolution [2296 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a recommandé, dans une lettre datée du 28 octobre 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2016/915](#)), qu'un examen stratégique de la MINUAD soit conjointement effectué par l'Union africaine et par l'ONU, en étroite concertation avec le Gouvernement soudanais, et qu'il donne lieu à des recommandations adressées au Conseil de sécurité de l'ONU et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les priorités et la configuration de l'Opération et propose, si nécessaire, une nouvelle révision des critères en vue de tenir compte des réalités au Darfour.

9. Une équipe d'examen stratégique conjointe Union africaine-ONU s'est rendue à Khartoum et au Darfour du 5 au 17 mars 2017. Les recommandations détaillées de l'examen stratégique ont été transmises au Conseil de sécurité dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ([S/2017/437](#)).

10. À la lumière des recommandations issues de l'examen stratégique, qui ont été formulées après la présentation du rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/775](#)), l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution [71/310](#) d'autoriser le Secrétaire à engager au titre de l'Opération, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant maximum de 486 000 000 dollars. L'Assemblée n'a pas approuvé les ressources de la MINUAD pour l'ensemble de l'exercice 2017/18 car elle attendait que le Secrétaire général lui présente, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un projet de budget révisé pour l'exercice 2017/18 qui tiendrait compte de toutes décisions qui pourraient être prises par le Conseil de sécurité.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

11. Durant l'exercice 2017/18, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses moyens, sur les nouvelles priorités adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2148 \(2014\)](#) et réaffirmées dans sa résolution [2363 \(2017\)](#) : a) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour ; b) la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire ; c) l'appui au règlement des conflits intercommunautaires par la médiation, y compris grâce à l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile.

12. Dans sa résolution [2363 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a appuyé la recommandation énoncée dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ([S/2017/437](#)) en faveur d'un concept d'opérations à deux volets. L'Opération se concentrera sur la protection militaire, sur le déminage et la neutralisation des restes explosifs de guerre et sur les secours d'urgence dans la région de Jebel Marra. Dans d'autres régions du Darfour n'ayant connu aucun combat récent, l'Opération s'attachera particulièrement à stabiliser la situation, à aider la police et à contribuer à

renforcer les institutions de l'état de droit tout en continuant à arbitrer les frictions intercommunautaires, à assurer le suivi des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité, comme le prévoit le Document de Doha pour la paix au Darfour tout en suivant le cadre d'orientation de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité, et à assurer le suivi de la mise en œuvre du Document de Doha.

13. L'Opération a procédé à une évaluation rigoureuse de sa structure organisationnelle et à un examen constructif des moyens permettant de déterminer au mieux ses ressources en fonction du concept à deux volets recommandé. À cet égard, il a été décidé que les sections organiques de la MINUAD se concentreraient sur les six domaines suivants : a) médiation et consolidation de la paix : superviser le processus de médiation, en particulier la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires et le suivi des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour qui restent à appliquer ; b) protection des civils : mise en œuvre de la nouvelle stratégie de protection des civils adoptée en février 2017 et facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire ; c) gouvernance et stabilisation : appui aux programmes de stabilisation de l'État avec notamment l'élaboration de programmes favorisant la stabilisation des relations entre État et communautés locales, la sécurité humaine, le contrôle des armes détenues par des civils, la lutte antimines et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants ; d) état de droit : faciliter la restauration de la justice pénale dans les zones de retour, renforcer la capacité des tribunaux ruraux à statuer sur les facteurs de conflit et à appuyer le Tribunal spécial pour le Darfour et le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour ; e) droits de l'homme : mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de paix pour le Darfour, du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords plus récents relatifs aux droits de l'homme et créer un environnement propice au respect des droits fondamentaux ; f) protection des enfants : suivre la situation des enfants au Darfour, établir des rapports sur la question et animer un dialogue entre différents acteurs concernés par le sort des enfants en temps de conflit armé.

14. Conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUAD passera de 1 845 hommes à 8 735 hommes d'ici à la fin du mois de juin 2018, dans le cadre d'une réduction en deux phases qui se déroulera sur une période d'un an, avec tout d'abord un abaissement de l'effectif autorisé à 11 395 hommes d'ici la fin du mois de décembre 2017. Le Groupement tactique du Jebel Marra sera créé au cours de la première phase (juillet à décembre 2017). Constitué de quatre bataillons, il disposera d'un quartier général à Zalingei (secteur central) et d'une base opérationnelle temporaire établie à Golo qui incorporera les antennes suivantes : Zalingei et Nertiti (secteur central) ; Changil Tobaya, Sortoni, Kabkabiya et Taouïla (secteur nord) ; Kass, Menawachei et Khor Abeche (secteur sud). Les 11 antennes suivantes seront fermées : El-Fasher/Abou Chouk, El-Fasher/Zamzam, Maliha, Oum Kaddada, Tine et Mellit (secteur nord) ; Habila et Foro Bourounga (secteur ouest) ; Edd el-Foursan et Toulous (Darfour méridional) ; Mouhajiriya (secteur est).

15. Au cours de la seconde phase (janvier à juin 2018), sept unités militaires devront se retirer des antennes suivantes : Saraf Omra, Korma, Oum Barou et Sereif (secteur nord) ; Kalma (secteur sud) ; Masteri (secteur ouest) ; Chariaa (secteur est). Par ailleurs, le bataillon central de réserve et quatre compagnies de réserve situés dans les capitales des États seront retirés à la fin de la seconde phase, une force d'assistance à la sécurité équivalente à un bataillon, éléments de commandement inclus, restera présente dans la capitale de chaque État.

16. La composante militaire maintiendra une présence dans chacun des cinq secteurs et sera répartie, pendant les trois premiers mois (de juillet à septembre 2017),

sur 36 bases d'opérations dont deux bases opérationnelles avancées puis sur 25 bases pendant les six mois suivants (octobre 2017-mars 2018) et sur 20 bases pendant les trois derniers mois (avril à juin 2018), ainsi que sur une base opérationnelle temporaire qui devrait être créée à Golo en janvier 2018. La composante militaire continuera de se redéployer pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de soldats dans les zones jugées à haut risque et les zones de tension potentielles dans la zone d'opérations garantissant ainsi une certaine flexibilité. Le dispositif de forces privilégiera les patrouilles de maintien de la paix musclé et le déploiement rapide des réserves de la force ou des secteurs, selon que de besoin. Des hélicoptères militaires polyvalents faciliteront les mouvements, les déploiements et le retrait des troupes ainsi que l'action de la force d'intervention rapide, les missions médicales et la reconnaissance aérienne.

17. En application de la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'effectif autorisé de la composante police de la MINUAD passera de 3 403 à 2 500 agents d'ici à la fin du mois de juin 2018. Une réduction en deux phases se déroulera sur une période d'un an, l'effectif autorisé passant à 2 888 agents fin décembre 2017 puis à 2 500 agents fin juin 2018. L'effectif autorisé de 1 583 policiers hors unités constituées passera ainsi à 960 et les 13 unités de police constituées comptant jusqu'à 140 membres chacune à 11 unités (soit une baisse de 1 820 à 1 540 agents). La police continuera d'être présente dans les sept bases d'opérations après le retrait de la composante militaire et des unités de police constituées seront chargées d'assurer la sécurité du camp de la MINUAD, tout en poursuivant les tâches prescrites. La composante police continuera d'exercer des fonctions de coordination avec la police soudanaise, les autorités politiques locales et les postes de commandement de secteur.

18. La composante police contribuera à la bonne exécution du mandat de l'Opération en matière de protection des civils en instaurant un environnement protecteur et sûr et en renforçant les programmes de police de proximité et les capacités de la police soudanaise dans tout le Darfour. Soixante-dix pour cent des policiers hors unités constituées seront déployés sur 24 bases d'opérations et deux bases opérationnelles temporaires (Sereif et Golo) situées dans les zones reculées. Les autres seront affectés à des tâches liées aux services opérationnels et d'appui au quartier général de l'Opération et dans les états-majors des secteurs. La composante police assurera de présence physique au sein et aux alentours des camps de déplacés, le long des voies de migration et dans les zones de retour et mènera des initiatives à l'intention de la population locale consistant notamment à : exercer des fonctions de police de proximité ; systématiser la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les structures policières locales en appuyant la création de services d'accueil pour les femmes au sein des unités des groupes de la protection de la famille et de l'enfance de la police soudanaise ; visiter les centres de détention ; suivre les dispositifs d'orientation destinés aux victimes de violence sexuelle et sexuelle ; appuyer les projets locaux visant à améliorer les moyens de subsistance. La composante police appuiera par ailleurs le programme commun de l'Opération et de l'équipe de pays des Nations Unies en planifiant et en mettant en œuvre la Stratégie de développement du Darfour dans les zones de retour, et se coordonnera avec l'équipe de pays pour assurer la mise en œuvre des initiatives de proximité et du développement institutionnel de la police soudanaise.

19. Un examen des besoins en personnel civil a été entrepris afin que les dotations en effectifs soient adaptées à la mise en œuvre du nouveau mandat de la MINUAD et à la reconfiguration de l'Opération. Une équipe interdisciplinaire du Siège de l'ONU a travaillé, en étroite concertation avec les dirigeants de l'Opération, à l'appui de cet exercice qui a débouché sur une réduction nette de 558 postes permanents ou emplois de temporaires, suite à 580 suppressions et 22 créations de poste, ainsi que sur la transformation de 26 postes et emplois soumis à recrutement international en postes

et emplois soumis à recrutement national pour l'exercice 2017/18. La suppression proposée de 580 postes permanents et emplois de temporaires occupés par du personnel civil concerne 127 postes pourvus sur le plan international, 414 postes pourvus sur le plan national et 39 postes de Volontaire des Nations Unies répartis entre les composantes organiques, la composante appui et la composante sécurité de l'Opération. Les réductions proposées seront réalisées en deux phases, avec tout d'abord la suppression de 422 postes permanents et emplois de temporaire fin décembre 2017 (soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018) suivie de la suppression de 158 postes et emplois fin juin 2018.

20. Dans le cadre de la reconfiguration des sections organiques de l'Opération, il est proposé de créer un bureau d'État et un bureau de liaison faisant directement rapport au chef d'état-major, chargés d'exécuter des fonctions actuellement réparties entre plusieurs bureaux. En effet, l'Opération compte actuellement dans chaque secteur un bureau d'État chargé de coordonner l'exécution du mandat avec les autorités de l'État correspondant, et maintient également des bureaux de liaison à Khartoum et Addis-Abeba. La création d'un bureau d'État et d'un bureau de liaison uniques allégera la structure et facilitera les opérations. Elle entraînera également la suppression du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination. Le Bureau de liaison de Khartoum sera incorporé aux bureaux d'État et de liaison mais maintiendra une présence à Khartoum.

21. Il est en outre proposé de supprimer le Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (Politiques). La Section des affaires politiques, la Section des droits de l'homme et la Section de la communication et de l'information, qui rendaient compte auparavant à l'adjoint du Représentant spécial conjoint (Politiques), feront désormais rapport au Bureau du Représentant spécial conjoint.

22. Par ailleurs, il est proposé de créer une Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés en fusionnant la Section des affaires civiles et la Section de la stabilisation des communautés afin de tirer parti des dispositifs existants pour les projets d'appui aux populations locales et d'intensifier l'appui destiné à ces dernières. Cette nouvelle structure renforcera la capacité de l'Opération d'exécuter une stratégie remaniée fondée sur les avantages comparatifs, de manière à régler les conflits entre les communautés, d'aider les États et les autorités locales à élaborer des plans d'action en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits entre les communautés et, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de définir et mettre en place un cadre juridique et institutionnel afin de remédier aux racines profondes du conflit. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure des services organiques pour l'exercice 2017/18 sont présentées à l'annexe III.

23. La MINUAD, par l'intermédiaire du Représentant spécial conjoint, continuera d'appuyer les efforts de médiation déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, afin d'encourager les parties à respecter les dispositions de l'accord relatif à la feuille de route, à conclure un accord global portant sur la cessation des hostilités et à poursuivre les négociations pour une paix générale. L'Opération continuera de renforcer le caractère inclusif du processus de paix, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité et au cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU, en s'appuyant sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

24. La MINUAD continuera de fournir un appui technique et logistique au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, l'objectif étant de susciter une plus grande adhésion des populations locales au processus de paix, de renforcer

l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et de faciliter la création de nouveaux mécanismes visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les Darfouriens. Elle poursuivra le dialogue engagé avec le Gouvernement soudanais, ainsi que sa collaboration avec les principaux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires aux niveaux local et international, les membres de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour et le Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour afin de faciliter l'action collective menée pour définir les modalités et les mécanismes qui permettront à l'organe ayant succédé à l'Autorité régionale pour le Darfour d'aborder les aspects non réglés du Document de Doha pour la paix au Darfour.

25. La Commission du cessez-le-feu continuera de contrôler l'application du cessez-le-feu instauré par le Document de Doha pour la paix au Darfour et d'aider les parties signataires à mettre en œuvre les dispositions relatives à la sécurité, dont le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En outre, la Commission assurera le respect des dispositions de l'accord de cessation des hostilités signé par le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité, l'Armée de libération du Soudan-faction Mini Minawi et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid. La MINUAD continuera d'assurer des services de soutien logistique ayant trait aux salles de réunions et au transport des membres, ainsi que d'autres services d'appui essentiels au fonctionnement de la Commission.

26. L'Opération continuera par ailleurs d'aider la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des mouvements armés darfouriens signataires, conformément aux dernières modalités relatives à la sécurité arrêtées dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et à tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. En outre, l'Opération appuiera les initiatives du Gouvernement dans les domaines de la sécurité des populations locales et de la maîtrise des armements visant à lutter contre la prolifération des armes dans l'ensemble du Darfour.

27. Dans le cadre de sa stratégie de protection des civils, l'Opération continuera de suivre une approche globale à l'échelle de la mission, afin de renforcer plus avant la présence de la MINUAD dans les principales zones à risque, notamment par la fourniture d'une protection physique et d'un appui solides aux intervenants humanitaires. En accordant une plus grande priorité à la protection sur le terrain du mécanisme de coordination civil et au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, l'Opération continuera de promouvoir le renforcement de la collaboration avec les populations locales aux fins de la collecte d'informations et la planification consultative et éclairée de patrouilles ciblées, l'accent étant mis sur le système d'alerte rapide et d'intervention aux niveaux de la base d'opérations de l'équipe de pays et des secteurs. En adoptant cette approche, la MINUAD cherchera à renforcer la coordination au sein de l'Opération, en particulier dans les zones reculées, en vue d'appuyer une mise en œuvre plus harmonieuse de son mandat en matière de protection des civils d'une composante et d'une section à l'autre ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires humanitaires, notamment en ce qui concerne l'établissement de priorités stratégiques, géographiques et opérationnelles face aux menaces qui pèsent sur la protection des civils au Darfour, tout en continuant de plaider pour un libre accès aux populations ayant besoin d'une protection. Elle mettra particulièrement l'accent sur la protection physique des populations touchées par le conflit, dont les déplacés, en faisant régulièrement le bilan de la situation en matière de protection dans les camps de déplacés, dans les zones où de nouveaux déplacements risquent d'avoir lieu et dans les zones de rapatriement

potentielles dans l'ensemble du Darfour, compte tenu des spécificités, des difficultés et des pratiques exemplaires du secteur.

28. La MINUAD continuera de superviser la mise en œuvre multidimensionnelle par toutes les composantes de la stratégie de protection des civils, en mettant l'accent sur l'amélioration des structures internes de coordination de la protection des civils, la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide et les capacités analytiques. Grâce au renforcement de la coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, une attention particulière sera accordée à la protection des déplacés et à l'élimination des risques de violences intercommunautaires au Darfour. La MINUAD travaillera en outre en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de celle-ci sur les questions liées au retour et à la réintégration des déplacés au Darfour. L'Opération continuera également de sécuriser les zones traversées par le personnel humanitaire, à qui elle fournira des escortes armées et d'autres services d'appui logistique afin de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour, et de plaider en faveur d'un accès total à la MINUAD, à sa protection et à ses partenaires humanitaires pour les populations touchées par le conflit.

29. Conformément à la résolution 2363 du Conseil de sécurité (2017), la MINUAD s'efforcera de renforcer son appui aux parties prenantes darfouriennes en ce qui concerne la prévention et l'atténuation des conflits intercommunautaires grâce à un appui aux dispositifs locaux de règlement des différends et à la mise au point d'un plan d'action visant à remédier aux causes profondes du conflit, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

30. La MINUAD continuera de collaborer avec les autorités gouvernementales, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour, l'administration autochtone, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux et des personnalités et groupes influents en vue d'appuyer la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les violences intercommunautaires au Darfour, l'Opération collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires aux niveaux local et international à la création de dispositifs d'alerte rapide, en introduisant des mesures de prévention, en appuyant les initiatives de réconciliation et en renforçant les capacités des parties prenantes de remédier aux causes profondes du conflit intercommunautaire. La MINUAD appuiera la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels visant à remédier à ces causes, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle continuera de donner la priorité à des interventions et des ressources ciblées afin d'encourager le règlement des différends qui sont susceptibles de compromettre la sécurité dans la région. En collaboration avec les États et les médiateurs locaux, l'Opération redoublera d'efforts pour soutenir les processus de médiation et de réconciliation en cours, favoriser la relance des processus à l'arrêt et contribuer à la diffusion des accords signés par le passé. Une diminution sensible des violences communautaires et la réduction du nombre de morts et de personnes déplacées qu'elle entraînerait, conjuguées à une augmentation des accords durables de paix et de cessation des hostilités, devraient amener le Gouvernement soudanais à proposer aux déplacés de retourner dans leur région d'origine. À cet égard, l'Opération, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, surveillera et recensera les régions du Darfour où les conditions de sécurité se sont améliorées en vue de planifier et d'exécuter des programmes en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement des institutions et de l'autorité de l'État.

31. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, la MINUAD continuera de mettre l'accent sur : l'appui au rétablissement d'institutions de justice pénale, y compris la police, la justice et le système pénitentiaire, dans les domaines

cruciaux pour le retour volontaire des déplacés ; la fourniture de conseils et d'un soutien logistique afin de renforcer la capacité des tribunaux ruraux de régler les litiges fonciers et de remédier à d'autres facteurs de conflits intercommunautaires ; la promotion de la responsabilisation en ce qui concerne l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour en apportant un appui au Tribunal spécial et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour. Conformément à sa démarche à deux axes, la MINUAD collaborera avec les institutions judiciaires et pénitentiaires soudanaises afin d'entreprendre des activités dans la région du Jebel Marra dans le but de promouvoir l'état de droit, notamment l'appui au renforcement des capacités et à la remise en état des infrastructures. L'Opération appuiera par ailleurs les mesures prises par ces institutions afin de renforcer leur présence dans les zones où la MINUAD se retire dans le cadre des mesures de stabilisation et de protection des personnes regagnant leur foyer.

32. La MINUAD continuera de renforcer les capacités du personnel pénitentiaire national afin de permettre l'instauration d'un système carcéral viable, sûr et humain au Darfour, notamment grâce à un appui à l'amélioration des infrastructures essentielles, à la formation du personnel pénitentiaire et à l'élaboration de politiques supplémentaires pour permettre au système carcéral de fonctionner dans le respect des normes internationales. L'Opération définira également une stratégie commune de mobilisation de fonds avec l'équipe de pays des Nations Unies pour lui permettre d'intensifier le dialogue au sujet de l'état de droit et d'exécuter le programme conjoint des Nations Unies relatif à l'état de droit et aux droits de l'homme dans la région.

33. La MINUAD continuera de surveiller, constater et signaler les violations des droits de l'homme au Darfour, d'interpeller les pouvoirs publics soudanais sur les sujets de préoccupation touchant les droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes, et de soutenir la protection des civils, en particulier les groupes vulnérables, en fournissant des renseignements à des fins d'alerte rapide, de prévention et d'intervention. L'Opération continuera également de s'assurer du respect par le Gouvernement soudanais de ses obligations en matière de droits de l'homme aux niveaux international et régional en ce qui concerne les dispositifs d'administration de la justice et de justice transitionnelle, et d'appuyer les mesures visant à promouvoir l'état de droit et à lutter contre l'impunité en cas de violation des droits de l'homme.

34. L'Opération continuera de renforcer les capacités des institutions publiques et autres dans le domaine des droits de l'homme ; d'entretenir un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais ; de dialoguer avec les partenaires internationaux, l'équipe de pays des Nations Unies, les factions armées et les principaux acteurs nationaux, dont les intervenants de la chaîne pénale et les forces de sécurité compétentes, afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme ; de fournir un appui aux institutions de défense des droits de l'homme et aux dispositifs de justice transitionnelle soudanais en vue de renforcer l'exécution efficace de leurs mandats ; de faciliter les travaux de l'expert mandaté par le Conseil des droits de l'homme au titre d'une procédure spéciale (l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan), ainsi que ceux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ses mécanismes spéciaux. L'Opération continuera d'œuvrer à la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre des processus de paix et des processus politiques engagés au Darfour, ainsi que de l'aide humanitaire dispensée sur place.

35. La MINUAD, en collaboration avec l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, continuera de promouvoir la prise en compte des questions liées au sort des enfants en temps de conflit armé dans les activités des organismes, fonds et programmes des Nations

Unies visant à soutenir les enfants victimes des six violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Elle continuera de préconiser la prise en considération des questions relatives aux enfants dans les processus de paix, le cas échéant, et dans la planification du relèvement et de la reconstruction après un conflit, ainsi que dans les programmes y relatifs, dès qu'un accord de paix global aura été conclu et mis en œuvre. L'Opération assurera également le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et poursuivra le dialogue avec les parties au conflit afin qu'elles s'engagent à accepter des plans d'action assortis d'un échéancier visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant, conformément au droit international applicable.

36. Le Bureau de la neutralisation des explosifs et des minutions de la MINUAD appuiera le programme de travail de l'Opération en neutralisant les restes explosifs de guerre et en sensibilisant aux risques posés par ces derniers afin de permettre au personnel de la MINUAD et aux intervenants humanitaires de se rendre en toute sécurité dans des zones qui leur seraient autrement inaccessibles. L'Opération adoptera une approche à deux axes dans le cadre de ces activités en établissant une distinction entre les zones situées dans le Jebel Marra et celles situées en dehors de cette région. Dans le Jebel Marra, très contaminé par les restes explosifs de guerre, l'Opération s'emploiera à sensibiliser aux risques posés par ces engins et à les neutraliser. En dehors de cette région, elle réagira rapidement à tout accident dû aux restes explosifs et s'efforcera de les neutraliser dans les zones prioritaires, notamment les zones de rapatriement ; elle transférera progressivement cette responsabilité au Centre national de lutte antimines. À cette fin, elle renforcera l'appui consultatif et institutionnel qu'elle lui apporte dans les domaines de la lutte antimines, de la coordination et de la capacité de neutraliser les restes explosifs de guerre. L'Opération veillera également à ce que les bases d'opérations d'où les contingents de la MINUAD se retireront soient vérifiées et déclarées exemptes de tout engin explosif afin de diminuer les risques auxquels la population locale est exposée.

37. La réussite de l'exécution des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes à risque et des projets de stabilisation des communautés au cours des dernières années témoigne des incidences considérables que de tels projets sont susceptibles d'avoir sur les efforts de médiation et, plus généralement, de consolidation de la paix au Darfour. En particulier, les projets de stabilisation des communautés joueront un rôle important dans la démarche de stabilisation et de consolidation de la paix intégrée au mandat confié à l'Opération par le Conseil de sécurité et contribueront à consolider les acquis. L'Opération continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux à l'élaboration et à l'exécution de projets de proximité dans l'ensemble du Darfour.

38. La MINUAD veillera, dans l'exécution de son mandat, à intégrer le principe de l'égalité des sexes et les droits des femmes et à s'acquitter de ses engagements énoncés dans diverses résolutions applicables du Conseil de sécurité. Elle s'efforcera d'adopter une démarche soucieuse de l'égalité hommes-femmes dans toutes les composantes de son mandat afin d'accroître la participation des Darfouriennes aux initiatives politiques et au processus de paix, au règlement du conflit, aux structures de gouvernance, à la planification après un conflit, à la consolidation de la paix, à la protection des civils et à leur propre autonomisation socioéconomique. L'Opération continuera par ailleurs de coordonner l'organisation dans l'ensemble du Darfour de la Journée portes ouvertes sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de fournir une assistance technique à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au Fonds des Nations Unies pour la population et au Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), en échangeant des informations et en fournissant un appui à l'élaboration de stratégies qui permettent à l'équipe de pays des Nations Unies d'intégrer la problématique hommes-femmes dans ses programmes et ses activités.

39. Pour répondre aux besoins opérationnels découlant de sa future réorganisation, la MINUAD a constitué une équipe de planification intégrée comprenant des composantes militaire, de police et d'appui afin d'assurer la coordination continue des tâches dont elle doit s'acquitter. Au cours de la première phase du retrait, l'équipe a privilégié la fermeture de 11 antennes de la base d'opération ainsi que le retrait, la réinstallation et le rapatriement des agents en tenue et la liquidation des avoirs. Au cours de la seconde phase, l'équipe de planification intégrée privilégiera la supervision du projet ; le rapatriement des contingents restants dans les délais prévus ; le redéploiement des unités de police constituées sur sept bases d'opérations laissées vacantes par les militaires ; la création d'une base d'opérations temporaire à Golo. Des sous-comités ont également été créés pour veiller à ce que des points importants touchant la réduction des effectifs et la réorganisation de l'Opération, notamment les négociations portant sur le transfert du camp, l'examen des effectifs, les inspections des avoirs, la sécurité après le départ des troupes et les questions environnementales, reçoivent l'attention voulue.

40. La MINUAD continuera de maintenir la structure organisationnelle la mieux adaptée à la situation afin de pouvoir répondre avec plus de souplesse aux évolutions sur le terrain et d'aligner la Division de l'appui à la mission sur les principes énoncés dans la stratégie globale d'appui aux missions. Dans ces circonstances, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 tient compte de la réorganisation de la Section de la mobilité en deux sections indépendantes, à savoir la Section des transports aériens et la Section des transports, et de la création d'un Groupe de l'entreposage intégré autonome, grâce à la réorganisation de la Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents et au transfert des postes d'entreposage de diverses autres sections.

41. En raison du mauvais état des routes, des difficultés du terrain et de l'instabilité des conditions de sécurité, l'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de ses moyens logistiques au Darfour. À cet égard, elle conservera en service 4 avions et 17 hélicoptères (4 hélicoptères militaires de transport moyen et 13 hélicoptères civils faisant l'objet de contrats commerciaux), soit une diminution d'un avion et de 2 hélicoptères par rapport à l'exercice 2016/17.

42. Compte tenu de la réduction du nombre de membres du personnel civil qui devrait découler de l'examen des besoins en personnel civil, la MINUAD œuvrera à la consolidation, à l'alignement et à l'optimisation des infrastructures d'information et de communication existantes afin d'offrir une plateforme pouvant assurer un service fiable et continu à l'échelle de l'Opération, tout en veillant à ce que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place pour atténuer les menaces physiques et les cybermenaces. À cet égard, le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2017/18 ne comprend pas de dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique et de communication.

43. S'agissant des travaux de construction, d'aménagement et de rénovation, l'Opération donnera la priorité aux activités liées à la réorganisation des composantes militaire et de police, notamment la fermeture de 11 bases d'opérations, l'agrandissement de 9 autres bases pour accueillir des effectifs supplémentaires, la planification et la construction d'une base d'opérations temporaire à Golo, ainsi que la reconfiguration de 7 camps militaires. En outre, l'Opération mettra l'accent sur la réparation et l'entretien des héliports et d'autres infrastructures, ainsi que sur le renforcement des mesures de sécurité dans l'ensemble des bases d'opérations et des

états-majors de secteur pour garantir le plein respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. En outre, l'Opération envisage de remplacer les blocs sanitaires usés ayant atteint la fin de leur durée de vie utile et dont l'utilisation prolongée représenterait un risque pour la santé des membres de son personnel.

44. L'Opération rationalisera son parc automobile, y compris en réduisant le nombre de ses véhicules légers, afin qu'il corresponde aux réductions d'effectifs prévues. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2017/18 ne prévoit pas de dépenses liées à l'acquisition de véhicules.

45. Pendant l'exercice 2017/18, l'Opération s'efforcera d'améliorer la fiabilité et le rendement énergétique de son approvisionnement en eau en convertissant les systèmes d'adduction d'eau en systèmes fonctionnant à l'énergie solaire et les systèmes existants d'approvisionnement par pompage pressurisé en systèmes d'adduction par gravité. Ces systèmes seront complétés par le forage de 10 trous de sonde dans des sites choisis, en vue de réduire la dépendance vis-à-vis de ressources en eau tierces. En outre, l'Opération cherchera à renforcer sa capacité de gérer les déchets en remplaçant et en modernisant les équipements vieillissants de gestion des eaux usées et en construisant une décharge sanitaire et quatre sites d'enfouissement pour éliminer sans danger les déchets solides.

46. En outre, au cours de l'exercice budgétaire, la MINUAD prévoit d'acheter 20 groupes électrogènes industriels pour remplacer ceux qui sont irréparables ou qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile. Ces nouveaux générateurs devraient contribuer à réduire la consommation globale de carburants grâce à une utilisation synchronisée et automatisée.

47. Dans le cadre de sa stratégie visant à réduire son empreinte carbone et à ne plus dépendre principalement des énergies fossiles, l'Opération prévoit également de construire une centrale d'énergie solaire dans son quartier général à El-Fasher. Les dépenses relatives aux phases de conception et de développement du projet ont été prévues dans le budget de l'exercice. Il s'agira d'un projet pilote visant à fournir une source d'énergie propre, indépendante et respectueuse de l'environnement afin de répondre à certains besoins essentiels, en particulier ceux de l'infrastructure informatique de l'Opération. Des initiatives similaires devraient être lancées dans les états-majors de secteur au cours des exercices ultérieurs.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

48. Le Représentant spécial conjoint continuera d'assurer la communication, y compris par des visites et des réunions périodiques avec les chefs des autres missions présentes dans la région, en particulier la MINUSS et la FISNUA, en vue de garantir la complémentarité des efforts. La MINUSS, la FISNUA et la MINUAD continueront de tenir des réunions mensuelles par visioconférence et des réunions trimestrielles en personne. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la FISNUA d'appuyer les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, tâche à laquelle la MINUSS et la MINUAD continueront d'apporter leur appui. La Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD poursuivra le dialogue avec ses homologues de la MINUSS, de la FISNUA, de la MINUSCA et de la MINUL afin d'évaluer et d'analyser les problèmes transfrontières et de dégager une compréhension commune des conséquences de la situation politique et de l'insécurité sur le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions de l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération partagera des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) avec les autres missions de la région et le Siège de l'ONU.

49. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ambassades et le Gouvernement qatarien afin de renforcer l'appui des donateurs en faveur de l'action humanitaire, du retour et de la réintégration des populations déplacées, et de la transition vers le relèvement et la reconstruction au Darfour après le conflit.

50. L'Opération mènera un dialogue avec les acteurs internationaux concernés, à savoir les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, et les autres parties prenantes de premier plan, pour qu'ils apportent leur soutien et contribuent aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

51. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera d'apporter un appui régional aux missions clientes, dont la MINUAD, dans les domaines suivants : aide aux fonctionnaires lors du recrutement ou de la cessation de fonctions, indemnités et traitements, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes d'indemnité (par exemple concernant les frais d'études et les demandes de remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

52. La MINUAD continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale de diverses manières : établissement de plans conjoints d'achats régionaux, élaboration d'une stratégie régionale d'achats, gestion des fournisseurs régionaux et regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui opère sous la direction de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution [69/273](#) de l'Assemblée générale, conservera ses cinq postes (1 P-3 et 4 GN).

#### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

53. Conformément à la résolution [2063 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité, le cadre stratégique intégré relatif à l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeurera le principal mécanisme de coordination interinstitutions des activités liées à la prise de décisions et à la planification menées par les entités du système des Nations Unies. Au moyen du cadre stratégique, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforcent, en faisant appel à leurs avantages comparatifs, de renforcer le lien entre l'action humanitaire et les activités en faveur du développement et de la paix. Un nouveau cadre a été élaboré pour la période allant de juillet 2017 à juin 2019, lequel définit les priorités stratégiques communes et les résultats à atteindre dans trois domaines : l'état de droit et les droits de l'homme, les solutions durables et la consolidation de la paix en faveur de la sécurité humaine.

54. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, qui reste le principal relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, maintiendra le contact avec l'ensemble des organismes humanitaires, collaborera étroitement avec le Représentant spécial conjoint, tout en lui apportant son appui, afin d'encourager les synergies et la collaboration entre l'Opération et les différents organismes, fonds et programmes pour parvenir à une vision commune et favoriser l'unité d'action des Nations Unies au Darfour.

55. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'organiser des réunions bimensuelles de coordination de haut niveau afin d'assurer une approche

coordonnée des questions d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés aux fins du transfert à venir des activités que l'équipe de pays est mieux à même de mener à bien. L'Opération, en coordination avec l'équipe de pays, continuera d'intensifier l'appui qu'elle fournit aux parties prenantes du Darfour par la mobilisation et le renforcement des capacités en matière de règlement des conflits et de dispositifs traditionnels de réconciliation, de manière à promouvoir la coexistence pacifique et l'accès partagé aux ressources naturelles, sans lesquels il est impossible de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

56. Au moyen du cadre stratégique intégré, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies veilleront à ce que les solutions durables à l'intention des personnes déplacées soient planifiées par zone géographique ainsi que sur la base de l'analyse des causes du déplacement, des défis à relever, des possibilités et des capacités inhérentes à chaque zone afin d'intervenir de façon adaptée. Les premières activités seront axées sur les deux zones pilotes situées dans le nord et le centre du Darfour et seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles, des priorités retenues et de l'accessibilité.

57. Par l'intermédiaire du Groupe mixte chargé de la protection, actif au quartier général de l'Opération et à l'échelon des secteurs, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire continueront de se réunir régulièrement pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils, et examiner les questions de protection et les interventions de routine et d'urgence aux niveaux décisionnel comme opérationnel. En outre, les réunions du Centre d'opérations conjoint resteront la principale instance de l'Opération en matière d'alerte rapide et d'analyse de situations.

58. Les forums sectoriels de coordination civilo-militaire, mécanisme de coordination crucial qui est opérationnel depuis novembre 2015, continueront d'être renforcés dans les cinq États du Darfour. Coprésidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les forums de coordination civilo-militaire sur le terrain jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la coordination, de l'échange d'informations et des dispositifs logistiques concernant la fourniture d'escortes et d'autres formes d'appui logistique aux partenaires humanitaires afin de mieux aider les populations touchées par le conflit au Darfour. L'Opération, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire intensifieront encore leur collaboration à tous les niveaux dans le cadre de missions conjointes de suivi, d'évaluation et de vérification menées sur le terrain, afin de renforcer les activités de sensibilisation à l'accès aux populations ayant besoin de protection et l'action en faveur de l'élargissement de l'espace humanitaire pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Darfour. Elle continuera aussi de participer aux réunions interinstitutions pertinentes, notamment aux travaux des groupes de travail sur la protection aux niveaux des secteurs et des États, aux réunions sectorielles organisées par le PNUD sur le relèvement, le rapatriement et la réinsertion ainsi qu'aux réunions consacrées à la coordination au niveau des États et au plan sectoriel.

59. Les mécanismes de coordination créés au titre de la stratégie visant à éradiquer la violence intercommunautaire fourniront à la MINUAD et à l'équipe de pays des Nations Unies le moyen de s'attaquer conjointement à ce problème et de mettre en œuvre les activités de prévention et d'atténuation des conflits, d'appui à la réconciliation et de promotion de la consolidation de la paix au Darfour. Il existe des mécanismes de coordination à l'échelle du siège de la MINUAD et dans les cinq États du Darfour. Le mécanisme interne est composé de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, tandis que le mécanisme externe opérant dans les cinq États

comprend les administrations fédérées, les organisations de la société civile et d'autres entités compétentes extérieures au système des Nations Unies.

60. L'Opération étudiera avec le PNUD les possibilités de collaboration pour les projets fondamentaux et à court terme prévus dans le cadre de la Stratégie de développement du Darfour ; les approches communautaires de la réconciliation sous les auspices de la Commission vérité, justice et réconciliation ; la formation à l'intention des comités pour la paix et le développement ; la formation des jeunes et des femmes pour favoriser leur participation accrue au processus de paix ; la facilitation des accords de paix entre les communautés et de conférences pour la paix ; la formation à la consolidation de la paix destinée aux organismes communautaires et administrations fédérées ; la réalisation d'enquêtes d'opinion sur les activités de gestion des conflits et de consolidation de la paix ; l'évaluation des risques ; l'analyse des conflits ainsi que les projets de stabilisation des communautés axés sur les infrastructures collectives. En outre, l'Opération collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en mettant l'accent sur les campagnes en faveur de la paix, la protection des récoltes et les routes migratoires des animaux en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles des communautés nomades et agricoles.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

61. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Direction exécutive et administration**

62. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU doit assurer la direction générale et l'administration d'ensemble de l'Opération. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, dont relèvent le Groupe des pratiques optimales, le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la mission, le Bureau des affaires juridiques et les Bureaux de liaison, y compris avec les États. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint sont associés à plusieurs composantes, ce bureau apparaît également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

63. La composante direction exécutive et administration sera chargée d'assurer la mise en œuvre du mandat défini par le Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies, et appliquera des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de promouvoir une approche unifiée de la consolidation de la paix, du relèvement et de la reconstruction du Darfour. Elle assurera également la protection, la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, dans la zone qui relève de la compétence de l'Opération. Elle aidera le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour à surmonter, de manière globale et intégrée, les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1  
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial conjoint</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	5	2	7	5	20	9	–	29
Postes proposés 2017/18	1	1	3	2	2	9	4	–	13
<b>Variation nette</b>	–	<b>(4)</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>	<b>(3)</b>	<b>(11)</b>	<b>(5)</b>	–	<b>(16)</b>
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	3	1	2	7	4	1	12
Postes proposés 2017/18	–	1	3	5	1	10	9	–	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>
<b>Bureaux de liaison, y compris avec les États</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2017/18	–	6	–	8	6	20	14	–	34
<b>Variation nette</b>	–	<b>6</b>	–	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	–	<b>34</b>
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Postes proposés 2017/18	–	–	2	2	1	5	4	–	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	6	6	1	13	3	–	16
Postes proposés 2017/18	–	–	6	6	1	13	3	–	16
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Postes proposés 2017/18	–	–	3	2	–	5	3	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(7)</b>	<b>(2)</b>	–	<b>(9)</b>
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	1	1	4	3	–	7

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2017/18	1	–	2	2	1	6	3	–	9
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>
Total									
Effectif approuvé 2016/17	3	6	20	20	12	61	28	1	90
Effectif proposé 2017/18 <sup>b</sup>	2	8	19	27	12	68	40	–	108
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>	–	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>(1)</b>	<b>18</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé à compter du 30 juin 2018.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 7 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 12 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste*

*Bureau du Représentant spécial conjoint*

64. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes au Bureau du Représentant spécial conjoint, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

65. Il est également proposé de créer un poste d'administrateur général chargé de la coordination (D-1), à compter du 31 décembre 2017, dont le titulaire sera chargé d'appuyer le Bureau du Représentant spécial conjoint pour toutes les questions de fond. Du fait de la suppression proposée du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques) et de la réorganisation des sections organiques qui en découle, le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes, la Section des droits de l'homme, le Groupe de la protection de l'enfance, la Section des affaires politiques et la Section de la communication et de l'information relèveront directement du Bureau du Représentant spécial conjoint. Étant donné les responsabilités accrues qui incombent au Bureau du Représentant spécial conjoint, il est nécessaire de créer un poste D-1. L'administrateur général chargé de la coordination, en sa qualité de personne référente pour les mécanismes de coordination, assurera la liaison politique et stratégique, en étroite coordination avec l'Union africaine, ainsi que la coordination stratégique au nom de l'Opération avec les principaux acteurs et partenaires. L'administrateur général chargé de la coordination fournira des analyses et des conseils stratégiques au Chef de la mission et prodiguera des conseils spécialisés et stratégiques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les questions de collecte des armes.

66. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques [administrateur recruté sur le plan national, (adjoint de 1<sup>re</sup> classe)], à compter du 31 décembre 2017, dont le titulaire sera chargé de fournir une assistance dans les activités de coordination et de liaison du Bureau du Représentant spécial conjoint afin de renforcer les relations de l'Opération avec les partenaires institutionnels et les administrations des États fédérés.

67. Il est proposé de transférer un poste de conseiller hors classe pour la problématique hommes-femmes (P-5) du Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes relevant de la composante protection des civils au Bureau du

Représentant spécial conjoint. Le conseiller épaulera les dirigeants de l'Opération et assurera la coordination avec ses composantes aux fins de la mise en œuvre du mandat relatif à la prévention et aux interventions dans le cadre des violences sexuelles liées aux conflits.

*Bureau du Chef de cabinet*

68. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes à compter du 31 décembre 2017 et un emploi de temporaire à compter du 30 juin 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

69. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil et compte tenu de la refonte majeure de l'Opération, il est proposé de renforcer les fonctions de planification stratégique de l'Opération. À cet égard, il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe de la planification des missions (P-5), un poste de spécialiste de la planification des missions (P-3), deux postes d'administrateurs chargés des rapports (P-2) et un poste de spécialiste de la planification des missions [administrateur recruté sur le plan national (adjoint de 1<sup>re</sup> classe)] pour renforcer le Groupe de la planification stratégique relevant du Bureau du Chef de cabinet et de compléter l'effectif actuel composé de deux spécialistes de la planification des missions (1 P-4 et 1 VNU). Le spécialiste hors classe de la planification des missions (P-5) dirigera le Groupe, et, avec l'appui de l'effectif actuel et des autres postes dont la création est proposée, fournira aux hauts responsables de l'Opération les orientations nécessaires en matière de planification stratégique. Grâce au renforcement du Groupe, l'Opération disposera des plans nécessaires pour atteindre ses principaux objectifs stratégiques et pourra également s'acquitter de ses obligations en matière d'établissement de rapports et de suivi. Le Groupe est en outre chargé d'appuyer le Bureau du Chef de Cabinet pour les activités suivantes : élaboration du concept de la mission ; établissement du rapport sur le cadre stratégique intégré ; suivi et établissement de rapports sur la gestion du risque institutionnel ; et représentation du Bureau du Chef de cabinet pour les questions intersectorielles et les groupes de travail relatifs aux activités principales de l'Opération. Compte tenu des besoins de planification importants qui en découlent, notamment en raison de la restructuration de l'Opération, la création des postes proposés est indispensable pour que l'Opération puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

70. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire adjoint du protocole (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de cabinet pour renforcer les fonctions protocolaires de l'Opération. Le titulaire facilitera et coordonnera l'appui administratif et logistique pendant les visites de membres d'organisations internationales et de la communauté diplomatique et lors des réceptions officielles, en consultation étroite avec d'autres composantes de l'Opération.

71. Il est également proposé de transférer trois postes d'assistant au protocole (agents des services généraux) de la Section de la gestion des ressources humaines au Bureau du Chef de cabinet afin de regrouper les fonctions de protocole sous la houlette du Bureau du Chef de cabinet, d'éviter ainsi les doubles emplois et de fournir un appui cohérent et efficace.

72. Il est, en outre, proposé de transférer un poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-3) du Bureau du Représentant spécial conjoint au Bureau du Chef de cabinet. Le transfert proposé est indispensable pour que le Groupe des pratiques optimales de l'Opération, qui relève du Chef de cabinet, dispose de moyens suffisants pour s'acquitter efficacement de son mandat. Le Groupe a pour tâche de contribuer

activement à l'analyse des enseignements à tirer et au partage des connaissances ainsi que de les faciliter, et de prêter son concours à la création et à la gestion d'un système normalisé d'élaboration de directives au sein de la MINUAD.

*Bureaux de liaison, y compris avec les États*

73. Dans le cadre de la refonte des sections organiques de l'Opération, il est proposé de créer les Bureaux de liaison, y compris avec les États, qui relèveraient directement du Chef de cabinet, afin que ces derniers s'acquittent des fonctions qui sont actuellement assurées par plusieurs bureaux. L'Opération dispose actuellement de bureaux de secteur pour coordonner l'exécution du mandat avec les autorités fédérées respectives, et il existe également des bureaux de liaison à Khartoum et à Addis-Abeba. La création de ces nouveaux Bureaux permettra de mettre en place une structure allégée, de faciliter les opérations et entraînera également la suppression du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination. L'Opération conservera toutefois une fonction de coordination à Addis-Abeba. Le Bureau de liaison de Khartoum sera intégré aux Bureaux de liaison, y compris à ceux des États mais maintiendra une présence à Khartoum. Les Bureaux de liaison, y compris ceux des États seront composés de 16 postes transférés depuis le Bureau du Représentant spécial conjoint, de neuf postes transférés depuis le Bureau de liaison de Khartoum, de deux postes transférés du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination et de sept postes nouvellement créés. À cet égard, il est proposé de créer deux postes d'assistant administratif (Service mobile), à compter du 31 décembre 2017, en vue de fournir un soutien logistique, administratif, financier, et tout autre appui administratif général aux chefs des bureaux du secteur nord et du secteur sud, qui ne disposent actuellement pas de ces ressources. Il est également proposé de créer cinq postes de spécialiste des questions politiques [administrateurs recrutés sur le plan national, (adjoints de 1<sup>re</sup> classe)], un par secteur, à compter du 31 décembre 2017, dont le titulaire sera chargé de fournir un appui technique pour les activités de coordination et de liaison afin de renforcer les relations de l'Opération avec les partenaires institutionnels et les administrations des États fédérés.

*Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)*

74. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer le Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques). Il est proposé à cet égard de supprimer 8 postes à compter du 31 décembre 2017.

*Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint*

75. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer un poste au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection), à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

76. Il est également proposé de créer deux postes de coordonnateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe (1 P-2 et 1 AN), à compter du 31 décembre 2017, en vue de renforcer les moyens dont dispose le Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection) pour coordonner toutes les activités liées à la protection des civils, à l'aide humanitaire, à l'état de droit et la gouvernance et à la stabilisation des communautés.

77. Il est également proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques hors classe (P-5) de l'ancien Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques) au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection) afin de garantir que ce dernier dispose de moyens suffisants.

78. Il est également proposé de rebaptiser le Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection) en « Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint », étant donné qu'il ne restera plus qu'un seul Bureau du fait de la suppression proposée du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques).

Tableau 2  
**Changements proposés : direction exécutive et administration**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Représentant spécial conjoint	Suppression	(2)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
	Création	2	1 D-1 et 1 AN	
	Transfert	(1)	P-3	Destination : Bureau du Chef de cabinet
	Transfert	(16)	5 D-1, 4 P-3, 3 SM et 4 GN	Destination : bureaux de liaison, y compris ceux des États
	Transfert	1	P-5	Origine : Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes relevant de la composante protection des civils
Bureau du Chef de cabinet	Suppression	(3)	1 P-4, 1 SM et 1 VNU	
	Création	6	1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 2 AN	
	Transfert	3	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Origine : Section de la gestion des ressources humaines relevant de la composante appui
	Transfert	1	P-3	Origine : Bureau du Représentant spécial conjoint
Bureaux de liaison, y compris ceux des États	Création	7	2 SM et 5 AN	
	Transfert	16	5 D-1, 4 P-3, 3 SM et 4 GN	Origine : Bureau du Représentant spécial conjoint
	Transfert	9	1 D-1, 3 P-3, 1 SM, 1 AN et 3 GN	Origine : Bureau de liaison de Khartoum relevant de la composante appui au processus de médiation
	Transfert	2	1 P-3 et 1 GN	Origine : Mécanisme conjoint d'appui et de coordination relevant de la composante 1 (appui au processus de médiation)
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)	Suppression	(8)	1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 SM et 2 GN	
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint	Suppression	(1)	Agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Création	2	1 P-2 et 1 AN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	1	P-5	Origine : Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)
<b>Total</b>		<b>18</b>		

### **Composante 1 : appui au processus de médiation**

79. Les activités menées dans le cadre de cette composante visent à aider les parties à donner effet au Document de Doha pour la paix au Darfour et les parties non signataires à parvenir à un règlement politique avec le Gouvernement soudanais sur la base de ce document. L'Opération continuera de contribuer aux activités de médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud entreprennent afin de les convaincre de cesser les hostilités et de poursuivre les négociations en vue d'une paix globale. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera également d'œuvrer au règlement des conflits communautaires par la médiation, notamment en remédiant à leurs causes profondes. Elle apportera un appui opérationnel et technique aux fins de l'application du Document de Doha au niveau local, et, à cet effet, elle favorisera la tenue de dialogues internes au Darfour auxquels seront largement associés la société civile, les personnes déplacées, les jeunes, les femmes et l'équipe de pays des Nations Unies.

80. La MINUAD continuera également d'apporter un appui technique aux commissions en activité – à savoir la Commission foncière du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation, la Commission vérité, justice et réconciliation et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour – ainsi qu'au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, après la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour. Les commissions comme le Fonds, précédemment administrés par l'Autorité régionale, relèveront à l'avenir d'un secrétariat faisant directement rapport à la présidence.

81. En collaboration avec le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, l'Opération prévoit d'organiser des consultations à l'échelle des États et des régions à l'issue de la campagne de sensibilisation et des consultations menées auprès des populations locales dans le cadre des activités du Comité.

82. Donnant suite à la résolution [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, l'Opération continuera de contribuer à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et pour ce faire, notamment, elle s'emploiera à faire appliquer des dispositions du Document de Doha relatives aux femmes et à l'égalité des sexes et elle œuvrera pour développer les capacités d'analyse et de résolution des conflits et les aptitudes à la négociation des Darfouriennes, de façon que celles-ci puissent véritablement prendre part au processus de paix.

83. Le plan de communication stratégique de l'Opération reposera sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information faisant appel à des supports numérique, papier et audiovisuel, ainsi que sur l'organisation d'événements. Il revêtira d'autant plus d'importance que l'Opération sera en cours de reconfiguration et en passe d'adopter une double démarche intégrant des éléments relevant du maintien de la paix comme de la stabilisation. Il s'agira globalement de veiller à ce que les parties

concernées puissent accéder en temps voulu à des informations exactes par l'intermédiaire des plateformes de communication prévues à cet effet. L'Opération s'attachera de plus à intensifier la coordination entre le quartier général et les bureaux de secteur implantés au Darfour, de sorte à faire parvenir au public ciblé des informations approfondies sur les activités qu'elle aura menées, les succès qu'elle aura obtenus et les obstacles qu'elle aura rencontrés au cours de l'exercice.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous accords ultérieurs en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes au processus de paix

1.1.1 Conduite de négociations, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, conduisant à un accord de cessation des hostilités (2015/16 : aucun accord ; 2016/17 : feuille de route pour l'avancement du processus de paix ; 2017/18 : conclusion d'un accord de cessation des hostilités)

1.1.2 Création d'un organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour et d'exercer les fonctions résiduelles de l'Autorité (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : mise en place des dispositifs institutionnels nécessaires après la dissolution de l'Autorité ; 2017/18 : les 5 Commissions (Commission foncière du Darfour, Commission du retour volontaire et de la réinstallation, Commission justice, vérité et réconciliation, Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et Commission pour le développement des communautés pastorales et nomades, récemment créée) et le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour sont en tous points opérationnels

1.1.3 Poursuite de l'application, par l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour, des dispositions du Document de Doha, en particulier celles relatives au partage du pouvoir, au partage des richesses, au cessez-le-feu permanent, aux arrangements finals en matière de sécurité et au processus de dialogue et de consultation interne (2015/16 : 70 %, 2016/17 : 75 %, 2017/18 : 80 %)

---

*Produits*

- Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes relatifs à la mise en œuvre du Document de Doha
- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation
- Organisation de 4 réunions avec les mouvements armés non signataires en vue de les associer au processus de paix
- Organisation de 4 réunions entre la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud en vue de synchroniser les voies de médiation au Soudan

- Établissement, par le Secrétaire général de l'ONU et par le Président de la Commission de l'Union africaine, de 6 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha et de 2 réunions de la Commission conjointe du Document de Doha et établissement de rapports à leur intention
- Prestation d'un appui, y compris technique et logistique, en vue de la planification et du déroulement du dialogue et des consultations internes au Darfour, notamment pour ce qui est de mener à terme les consultations au niveau local, puis au niveau des États (dans les 5 États et à Khartoum) ; organisation de 3 consultations avec la diaspora darfourienne et de 4 consultations préliminaires avec les Darfouriens réfugiés au Tchad, d'une conférence pour les Darfouriens réfugiés au Tchad et dans les pays frontaliers ; et organisation d'un dialogue et de consultations finals sur le Darfour au niveau régional
- Organisation de réunions mensuelles de la Commission du cessez-le-feu et des sous-commissions de secteurs afin d'examiner les questions liées à la violation des accords de paix et des arrangements en matière de sécurité applicables, de régler les différends entre les parties signataires et de dresser la liste des points dont il faudra saisir la Commission conjointe
- Facilitation de la participation des diverses parties prenantes au processus de paix, grâce à la fourniture d'un soutien logistique, au niveau des États et au niveau local, pour les activités liées au processus de paix, notamment la prise en charge du transport de personnel et du choix des lieux de réunion
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de consultations trimestrielles avec les organisations féminines de la société civile au sujet de l'application des dispositions du Document de Doha relatives aux femmes et à l'égalité des sexes
- Organisation de campagnes d'information destinées à mettre en avant les activités de la MINUAD, comprenant la diffusion de documents d'information thématiques, ainsi que de supports pédagogiques ou de communication porteurs de messages importants au regard de l'adhésion à l'exécution du mandat de l'Opération : 10 ateliers thématiques à l'intention des déplacés, des jeunes, des associations de femmes et des notables locaux ; 5 débats sur les liens entre paix, sécurité et développement ; 12 manifestations culturelles et représentations théâtrales ; 12 manifestations sportives ; 12 concerts ; 4 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques ; 10 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies ; 20 visites dans des écoles primaires et secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD
- Conduite de campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération, comme suit : diffusion d'un feuillet radiophonique comptant 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes ; diffusion, en direct sur les radios des États du Darfour, de 10 émissions sur les activités de la MINUAD ; diffusion de 156 éditions de UNAMID Today, programme radiophonique de 30 minutes diffusé trois fois par semaine et présentant les activités de l'Opération et des reportages de société ; de 120 éditions du magazine radiophonique Yala Nebni Darfur (« Construire le Darfour ») ; de 70 émissions sur l'actualité et d'entretiens sur la Radio des Nations Unies, diffusés aussi au Siège ; d'une émission mensuelle d'une heure sur les jeunes, les enfants et l'égalité des sexes ; et de 10 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération
- Produits multimédias, sur support vidéo, télévisuel ou papier : 3 séquences vidéos sans commentaire (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux ; 2 documentaires vidéos de 15 minutes et 10 reportages de 2 à 3 minutes sur les activités de l'Opération, pour diffusion sur les réseaux sociaux ; 4 magazines trimestriels présentant des informations et des reportages de société en rapport avec le mandat de l'Opération ; 2 magazines annuels illustrant l'activité des composantes militaire et de police ; 1 bande dessinée sur le mandat de l'Opération (format livret) ; 40 affiches et banderoles différentes afin de mieux faire connaître les activités et campagnes d'information de l'Opération concernant les questions de fond, et 15 affiches et banderoles différentes abordant, par sujet, certaines des priorités de l'Opération, notamment les jeunes et la problématique hommes-femmes ; 6 brochures distinctes portant chacune sur une question de fond ; 10 000 exemplaires du calendrier 2018 dans trois formats différents ; 4 grands projets photo, dont 1 exposition hors du Darfour ; 1 publication photo

- Actualisation du site Web externe de l'Opération (informations quotidiennes, notes d'information et communiqués de presse portant sur les faits nouveaux en rapport avec l'Opération) ; nouveaux contenus postés sur le site Web externe de l'Opération ainsi que sur les réseaux sociaux en vue mieux faire connaître les activités menées par chacune des sections organiques dans le cadre du mandat de l'Opération, notamment en ce qui concerne la médiation ; points de presse mensuels ; diffusion quotidienne d'informations à l'intention des médias ou transmises par ces derniers ; actualisation des informations sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

*Facteurs externes*

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier à l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour ; toutes les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à prendre part au processus de paix ; les Commissions sont totalement opérationnelles, dans les États du Darfour comme à Khartoum ; les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'acquittent de leurs engagements relatifs à la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité ; l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour a la faculté et la volonté de mener ses activités en consultation et en coordination avec les parties prenantes locales ; les parties non signataires du Document de Doha parviennent à conclure les négociations ; les fonds nécessaires sont débloqués, permettant ainsi la conclusion du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de médiation)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Section des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	8	3	21	19	–	40
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	6	6	1	14	12	–	26
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>	–	<b>(14)</b>
<b>Section de la communication et de l'information</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	8	3	17	50	1	68
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	3	7	4	15	40	1	56
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(10)</b>	–	<b>(12)</b>
<b>Mécanisme conjoint d'appui et de coordination</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(4)</b>
<b>Bureau de liaison de Khartoum</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	3	2	10	8	–	18
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(10)</b>	<b>(8)</b>	–	<b>(18)</b>
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	3	20	20	8	51	78	1	130

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	2	9	13	5	29	52	1	82
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(11)</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>	<b>(22)</b>	<b>(26)</b>	–	<b>(48)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Niveau maximum des postes autorisés à partir du 30 juin 2018.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 22 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 26 postes*

*Section des affaires politiques*

84. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 15 postes à la Section des affaires politiques à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

85. Il est également proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques hors classe (P-5) du Bureau de liaison de Khartoum à la Section des affaires politiques, afin que cette dernière dispose de moyens suffisants pour aider le Représentant spécial et Médiateur en chef conjoint à faire avancer le processus de paix dans le sens d'une plus grande inclusion, sur la base du Document de Doha, et à mettre en œuvre les dispositions prévues par ce document et tout accord ultérieur.

*Section de la communication et de l'information*

86. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 12 postes à la Section de la communication et de l'information à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

87. Il est également proposé de déclasser en poste d'agent du Service mobile un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) de la Section de la communication et de l'information, à compter du 31 décembre 2017, pour mieux répondre aux besoins opérationnels.

*Mécanisme conjoint d'appui et de coordination*

88. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de mettre fin au Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, ce qui entraînera la suppression de deux postes à compter du 31 décembre 2017.

*Bureau de liaison de Khartoum*

89. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, le Bureau de liaison de Khartoum sera intégré aux bureaux de liaison, y compris avec les États, ce qui entraînera la suppression de sept postes à compter du 31 décembre 2017.

Tableau 4  
**Changements proposés appui au processus de médiation**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des affaires politiques	Suppression	(15)	1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 SM, 2 AN, 5 GN	
	Transfert	1	P-5	Origine : Bureau de liaison de Khartoum
Section de la communication et de l'information	Suppression	(12)	1 P-4, 1 P-3, 2 AN et 8 GN	
	Déclassement	(1)	P-4	En poste d'agent du Service mobile
	Reclassement	1	Poste d'agent du Service mobile	D'un poste P-4
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination	Suppression	(2)	1 P-5 et 1 P-4	
	Transfert	(2)	1 P-3 et 1 GN	Destination : bureaux de la liaison, y compris avec les États (direction exécutive et gestion)
Bureau de liaison de Khartoum	Suppression	(7)	2 P-4, 1 SM et 4 GN	
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Section des affaires politiques
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Section des droits de l'homme (composante protection des civils)
	Transfert	(9)	1 D-1, 3 P-3, 1 SM, 1 AN et 3 GN	Destination : bureaux de la liaison, y compris avec les États (direction exécutive et gestion)
<b>Total</b>		<b>(48)</b>		

### **Composante 2 : protection des civils**

90. La MINUAD continuera de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité dans la zone d'opérations afin de protéger les civils et de faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à ceux qui en ont besoin au Darfour. Pour ce faire, plusieurs composantes de l'Opération – militaire, police, protection de l'enfance, protection des civils, droits de l'homme, neutralisation des explosifs et munitions, état de droit et affaires civiles – devront coordonner leurs activités en étroite liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies.

91. L'Opération continuera de prêter son concours au système d'alerte et d'intervention rapides en matière de protection des civils afin de prévenir les menaces de violences physiques contre les civils, de les recenser et d'y faire face. Grâce aux échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies, les populations vulnérables et les autorités locales, elle aidera à protéger les civils dans tous les secteurs, et, pour ce faire, elle cernera les dangers et elle déterminera les zones prioritaires et les interventions à prévoir, au moyen d'un système de surveillance opéré conjointement par des civils, des policiers et des militaires, et elle mettra en place un dispositif permettant d'examiner, d'évaluer et de signaler toutes les interventions effectuées pour protéger les civils. Enfin, elle collaborera étroitement avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

92. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, de protéger les civils menacés, de prévenir les attaques armées et de concourir à l'application des accords de paix ; à cette fin, elle mettra en œuvre tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités ; notamment, elle emploiera tous les moyens et toutes les ressources à sa disposition, sachant que les effectifs militaires seront progressivement retirés au cours de l'exercice. Des hélicoptères militaires polyvalents faciliteront les mouvements, les déploiements et le retrait des troupes ainsi que les opérations de la force d'intervention rapide, les missions médicales et la reconnaissance aérienne. La composante militaire continuera de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner l'action des autorités militaires locales des Forces armées soudanaises et des organisations de renseignement, ainsi que celle du quartier général de l'Opération et des secteurs. Au cours de l'exercice, elle s'attachera tout particulièrement à mettre en place, au Groupement tactique du Jebel Marra, une structure opérante de commandement et de contrôle et à mettre l'accent sur les méthodes traditionnelles de maintien de la paix dans cette région. Dans les autres régions, la composante militaire, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera de s'employer principalement à assurer le bon acheminement de l'aide humanitaire.

93. La composante police continuera de collaborer avec la composante militaire, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et la police soudanaise en vue d'assurer la protection physique des déplacés, des populations locales et du personnel humanitaire dans l'ensemble du Darfour. L'Opération s'emploiera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais, à mettre en place une police de proximité et à favoriser le développement institutionnel de la police soudanaise – laquelle doit être en mesure d'assurer la sécurité dans les camps de déplacés et le long des itinéraires de migration – ainsi qu'à lancer des projets afin de donner aux déplacés et aux rapatriés des moyens de subsistance. Conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a appuyé l'adoption d'une double démarche axée à la fois sur les activités de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix, la composante police effectuera ostensiblement, en concertation avec d'autres composantes, des patrouilles de prévention ciblées dans la région du Jebel Marra, et elle interagira avec les déplacés et d'autres populations susceptibles de subir des violences afin de consolider les systèmes d'alerte rapide. Dans les autres régions, elle contribuera au renforcement des capacités de la police soudanaise, dispensant pour cela une formation en matière de police de proximité.

94. L'Opération continuera de prêter son concours à la lutte antimines ; à cet effet, elle procédera à des opérations d'évaluation des risques liés aux explosifs aussi bien dans l'ensemble du Darfour, y compris dans la région du Jebel Marra, que dans les bases d'opérations qu'elle prévoit de fermer. Toutes les munitions non explosées trouvées à cette occasion seront neutralisées et les populations du Darfour, en particulier celles du Jebel Marra et d'autres zones de retour au Darfour septentrional et au Darfour occidental, seront sensibilisées aux risques liés aux restes d'explosifs de guerre. Par ailleurs, la MINUAD évaluera les moyens du Centre national de lutte antimines ainsi que des autres institutions nationales participant à la lutte antimines, et elle leur dispensera une formation ciblée en vue de renforcer les capacités nationales en la matière et d'inciter les autorités nationales à prendre en main l'exécution des programmes de lutte contre les engins explosifs résiduels, en particulier dans les régions où les effectifs de l'Opération seront progressivement retirés.

95. La MINUAD continuera d'exécuter des activités de surveillance, d'enquête et de collecte d'informations, ainsi que de sensibilisation à certaines questions intéressant les droits fondamentaux, notamment la violence sexuelle et sexiste. Elle

continuera également de veiller au respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, de soutenir les mesures visant à combattre l'impunité des auteurs d'atteintes à ces droits, de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme des institutions publiques et des acteurs non étatiques, notamment des dispositifs de justice transitionnelle, et de contribuer aux travaux du titulaire d'un mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme, à savoir l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle continuera de s'employer à intégrer les droits de l'homme aux aspects du processus de paix et des processus politiques concernant les stratégies de protection des civils et les interventions humanitaires. Par ailleurs, elle maintiendra le dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et elle consultera les partenaires internationaux, les factions armées, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. Elle veillera également à ce que les principes de vigilance en matière de droits de l'homme figurent dans les projets d'appui aux entités et aux forces de sécurité non onusiennes.

96. L'Opération continuera par ailleurs d'observer la suite donnée aux 11 résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et elle maintiendra le dialogue avec les forces armées et les groupes armés afin d'obtenir qu'ils s'engagent à accepter des plans d'action, assortis d'un échéancier, visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant. En collaboration avec l'équipe spéciale de surveillance et d'information, elle continuera de diriger les activités de surveillance et de signalement des violations graves perpétrées contre des enfants et elle collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour dispenser aux partenaires nationaux une formation à la protection de l'enfance et aux dispositifs de surveillance et de signalement, afin de les amener à prendre en main l'exécution du programme de protection de l'enfance. À cet égard, elle prévoit aussi de lancer une campagne sur le thème « Former les parties au conflit à la protection de l'enfance et promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière », de sorte à améliorer les connaissances des parties au conflit en matière de promotion et de protection de la condition des enfants touchés par le conflit.

97. La MINUAD aidera également le Gouvernement soudanais à rétablir la chaîne de justice pénale dans les zones de retour au Darfour septentrional et au Darfour occidental et elle lancera des activités d'appui similaires dans les zones prioritaires du Darfour méridional et du Darfour central. En collaboration avec les autorités judiciaires nationales, elle continuera de suivre, d'évaluer et de perfectionner l'aptitude des juges des tribunaux ruraux à régler par la médiation les litiges relatifs à la terre et aux autres ressources naturelles, et pour ce faire, notamment, elle contribuera à l'élaboration d'un guide, de manière à faciliter la gestion cohérente et efficace des dossiers et l'intégration plus poussée au système judiciaire formel. À cet égard, des ateliers de formation seront organisés en vue de mieux faire comprendre et appliquer les recommandations formulées. L'Opération continuera d'aider le Tribunal spécial pour le Darfour et le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour à s'acquitter de leur mandat respectif et elle leur prêtera à cette fin une assistance technique et logistique. Elle contribuera à combler le fort déficit infrastructurel du système pénitentiaire national, elle s'emploiera à renforcer les capacités de ce dernier, notamment en assurant la formation du personnel pénitentiaire, et elle aidera à dé finir des politiques visant à le rendre conforme aux normes internationales. Les graves lacunes des infrastructures judiciaires et pénitentiaires seront comblées au moyen d'activités menées au titre des programmes.

98. L'Opération continuera de promouvoir l'égalité des sexes et elle s'emploiera à faciliter l'accès des femmes à la justice par des campagnes de sensibilisation à la protection physique des femmes et des enfants. En collaboration avec l'équipe de

pays des Nations Unies, elle continuera d'aider les autorités des États et les institutions de transition à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques, programmes et lois, et elle renforcera les moyens dont disposent les organisations de la société civile, en particulier les groupes et organisations de femmes, pour défendre et faire connaître les questions relatives à cette problématique au niveau tant des États que des collectivités locales.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Diminution du nombre de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux), grâce à l'amélioration des moyens d'alerte rapide et de l'échange d'informations (2015/16 : 41 ; 2016/17 : 34 ; 2017/18 : 30)

2.1.2 Augmentation du nombre de restes explosifs de guerre neutralisés dans la région du Jebel Marra et alentour (2015/16 : 600 ; 2016/17 : 5 036 ; 2017/18 : 7 000)

2.1.3 Augmentation du nombre d'interventions en cas de problème lié aux restes explosifs de guerre, grâce à des levés de terrain réalisés ailleurs que dans la région du Jebel Marra (2015/16 : 30 ; 2016/17 : 268 ; 2017/18 : 280)

2.1.4 Diminution du nombre d'actes criminels et de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés et les zones de retour (2015/16 : 610 ; 2016/17 : 489 ; 2017/18 : 450)

*Produits*

- 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies de réserves du quartier général ou des secteurs prêtes à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- 74 460 jours-homme assurés par la compagnie du quartier général pour veiller à la sécurité statique du site, fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio (132 hommes par jour pendant 365 jours) et escorter les membres de la direction et les hautes personnalités en visite (12 hommes par équipe à raison de 6 équipes pendant 365 jours)
- 1 220 805 jours-homme de patrouilles mobiles et à pied pour garantir la sécurité et la protection des civils, surveiller les zones de conflit intense et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit, ainsi que pour assurer la sécurité des observateurs militaires dans les bases d'opérations (45 soldats par patrouille à raison de 3 patrouilles par base d'opérations, pendant 365 jours pour chaque base d'opérations) (juillet-septembre 2017 (92 jours) : 36 bases d'opérations, 422 280 jours-homme ; octobre 2017-mars 2018 (182 jours) : 24 bases d'opérations, 589 680 jours-homme ; avril-juin 2018 (91 jours) : 17 bases d'opérations, 208 845 jours-homme)
- 678 225 jours-homme pour garantir la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique pour les bases d'opérations (75 soldats pendant 365 jours pour chaque base d'opérations) (juillet-septembre 2017 (92 jours) : 36 bases d'opérations, 234 600 jours-homme ; octobre 2017-mars 2018 (182 jours) : 24 bases d'opérations, 327 600 jours-homme ; avril-juin 2018 (91 jours) : 17 bases d'opérations, 116 025 jours-homme)
- 1 600 heures d'appui aérien pour assurer rapidement une protection hautement mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, en appui aux hélicoptères de transport civils et militaires et aux convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles ainsi que des missions de reconnaissance et de contrôle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (4 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 10 mois)

- 13 505 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (37 attachés de liaison pendant 365 jours)
- 111 825 jours-homme dans 3 bases opérationnelles temporaires pour sécuriser des zones en vue d'activités opérationnelles spécifiques, y compris l'installation d'antennes et de centres logistiques et de distribution ainsi que des points de collecte et de stockage d'armes (175 hommes par jour) (El-Serif, juillet-décembre 2017 (184 jours), 32 200 jours-homme ; Kalma, juillet 2017-mars 2018 (274 jours) : 47 950 jours-homme ; Golo, janvier-juin 2018 (181 jours) : 31 675 jours-homme)
- 256 960 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (64 hommes par unité à raison de 11 unités pendant 365 jours)
- 128 480 jours-homme d'unités de police constituées pour offrir un appui de réserve et une protection au personnel de police des Nations Unies et assurer la sécurité des installations de la MINUAD, des escortes de convois humanitaires et de la force d'intervention rapide dans tout le Darfour (32 hommes par unité à raison de 11 unités pendant 365 jours)
- 160 600 jours-homme pour effectuer des patrouilles de police visant à assurer la protection des déplacés et organiser des activités de police de proximité y relatives dans l'ensemble du Darfour (8 policiers par patrouille à raison de 55 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- Organisation de 80 stages de formation à l'intention de 720 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police soudanaise à maintenir l'ordre dans les 5 États du Darfour (40 stages sur les tâches de la police de proximité à l'intention de 360 volontaires et 40 stages sur les droits fondamentaux et la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 360 autres)
- Mise en place d'un dispositif de coordination (comprenant un réseau d'alerte locale) dans chaque État pour consolider les moyens d'alerte rapide, prévenir la violence intercommunautaire, améliorer l'échange d'informations sur les menaces qui pourraient peser sur les civils et intervenir face aux menaces cernées ou appuyer les interventions en cours
- Organisation chaque mois de missions d'évaluation conjointes dans des zones sensibles, en collaboration avec les équipes intégrées de protection
- Évaluation des risques liés aux explosifs dans 280 zones soupçonnées d'être contaminées, notamment dans le Jebel Marra
- Neutralisation de 7 000 engins explosifs
- Organisation d'au moins 4 stages de formation à l'intention du Centre national de lutte antimines et des autres institutions nationales de lutte antimines afin de renforcer leur capacité de s'attaquer aux problèmes liés aux engins explosifs résiduels, en particulier dans les zones où la MINUAD a entamé son retrait
- Sensibilisation de 40 000 personnes dans le Jebel Marra et de 80 000 personnes dans le reste du Darfour aux risques liés aux restes explosifs de guerre, grâce à des moyens de communication directe
- Exécution d'un programme de réinsertion sociale ciblant jusqu'à 50 victimes de restes explosifs de guerre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire

2.2.1 Augmentation du nombre de missions et de convois humanitaires escortés par la MINUAD (2015/16 : 513 ; 2016/17 : 674 ; 2017/18 : 750)

*Produits*

- 184 128 jours-homme de protection de convois logistiques aux fins de l'acheminement de l'aide humanitaire (56 hommes par convoi) (juillet-septembre 2017 (92 jours) : 12 convois par jour, 61 824 jours-homme ; octobre 2017-mars 2018 (182 jours) : 9 convois par jour, 91 728 jours-homme ; avril 2018-juin 2018 (91 jours) : 6 convois par jour, 30 576 jours-homme)

- Prestation, dans toute la zone d'opérations, de services de sécurité (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire) à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations associées à la reconstruction et au développement
- Organisation de réunions mensuelles de coordination civilo-militaire dans chaque État où la MINUAD assure l'escorte de partenaires humanitaires, et tenue de réunions trimestrielles conjointes avec le Groupe consultatif civilo-militaire au quartier général de l'Opération en vue de multiplier les échanges, d'intensifier la coordination et d'améliorer la planification de l'appui qu'offre l'Opération aux partenaires humanitaires, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la protection physique des populations touchées par le conflit, en prévenant les menaces imminentes pesant sur la protection et en y faisant face

2.3.1. Mise en œuvre effective de la stratégie de la MINUAD relative à la protection des civils

*Produits*

- Recensement des zones à haut risque de chaque secteur au moyen de l'examen et du remaniement des grilles de priorités en matière de protection des 5 secteurs et des priorités associées en matière d'alerte et d'intervention rapides dans les plans d'action sectoriels
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de l'Opération et de réunions mensuelles des groupes mixtes de protection des secteurs en vue de prêter un appui et donner des directives d'ordre stratégique et opérationnel concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'Opération en matière de protection des civils
- Organisation, dans des bases d'opérations, de missions mensuelles de suivi, d'évaluation et d'orientation concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'Opération en matière de protection des civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Promotion et défense des droits de l'homme au Darfour

2.4.1 Adoption, par le Gouvernement soudanais ou par les organes de contrôle ou les organes délibérants soudanais, d'au moins 3 nouvelles stratégies de promotion et de défense des droits fondamentaux au Darfour, y compris dans les domaines de la justice transitionnelle et des droits des femmes (2015/16 : 2 ; 2016/17 : 2 ; 2017/18 : 3)

2.4.2 Fonctionnement efficient de la Commission nationale des droits de l'homme et création de sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu dans le Document de Doha (2015/16 : la première antenne de la Commission a été ouverte à El-Fasher, mais elle n'était pas opérationnelle ; 2016/17 : une antenne de la Commission est créée au Darfour ; 2017/18 : une antenne de la Commission au Darfour est pleinement opérationnelle)

2.4.3 Augmentation du nombre d'interventions du Gouvernement soudanais face aux atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Darfour (2015/16 : 27 ; 2016/17 : 32 ; 2017/18 : 38)

*Produits*

- Prestation, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de conseils et d'un appui au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour et à la Commission nationale des droits de l'homme concernant l'exécution effective du mandat de l'Opération en matière de protection des droits de l'homme, dans le cadre de 4 réunions et de 2 ateliers
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, de conseils aux comités des États concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leur programme de travail, les stratégies de prévention, la répression de la violence sexuelle et sexiste et le développement institutionnel, dans le cadre de 5 réunions et de 5 ateliers
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, de conseils aux assemblées législatives des États du Darfour concernant la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, dans le cadre de 4 réunions et de 2 ateliers
- Organisation de 125 missions sur le terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et enquêter à ce sujet (75 missions d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des populations locales, et 50 missions de suivi afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés)
- Prestation d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de leur donner les moyens de lutter contre l'impunité et d'œuvrer à la réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile
- Organisation, en collaboration avec le HCDH, et à l'intention de procureurs, de juges, de professionnels de santé, de membres des Forces armées soudanaises et des forces de l'ordre, de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, de membres des mouvements armés et de représentants des organes ruraux ou traditionnels, de 10 stages de formation à l'administration de la justice afin de les familiariser avec les normes internationales en matière de droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité
- Prestation, en collaboration avec le HCDH, d'une assistance technique aux centres de formation de la police nationale soudanaise et au centre de formation de la magistrature, dans le cadre de 2 ateliers consacrés à la promotion des droits de l'homme et au programme d'enseignement de ces centres en matière de droits de l'homme
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales et diffusion de supports d'information sur les droits de l'homme (prospectus, sacs et affiches), en vue de faire connaître à la société civile et aux populations des 5 secteurs les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec le HCDH, de 2 ateliers à l'intention de l'équipe de pays des Nations Unies et des autorités nationales, visant à mieux faire connaître les principes de vigilance en matière de droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec ONU-Femmes, de 5 journées portes ouvertes (une par État) et d'une consultation pour l'ensemble du Darfour, en vue de donner aux Darfouriennes la possibilité de faire le point, avec les autorités locales comme avec les représentants des organismes des Nations Unies, sur l'état d'avancement de l'application des dispositions de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Élimination progressive des violations graves perpétrées contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans stratégiques locaux élaborés et appliqués par les chefs tribaux en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans des conflits intercommunautaires ainsi qu'aux autres violations graves perpétrées contre des enfants (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 2)

2.5.2 Nombre de plans d'action élaborés, signés et exécutés par les parties au conflit pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats ainsi qu'aux autres violations graves perpétrées contre des enfants (2015/16 : 3 ; 2016/17 : 2 ; 2017/18 : 2)

2.5.3 Nombre de comités darfouriens de protection de l'enfance formés à la promotion des droits de l'enfant et à la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités d'assumer les responsabilités y relatives (2015/16 : 25 ; 2016/17 : 45 ; 2017/18 : 33)

2.5.4 Augmentation du nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux six violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales applicables (2015/16 : 5 ; 2016/17 : 3 ; 2017/18 : 6)

#### *Produits*

- Organisation de 6 réunions avec des chefs de groupes ethniques en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans stratégiques locaux visant à prévenir et faire cesser l'utilisation d'enfants dans les conflits intercommunautaires, et de prêter conseils et appui en la matière
- Organisation de 4 réunions avec des groupes armés en vue de les inciter à prendre des mesures visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits intercommunautaires
- Organisation de 6 stages de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention des parties au conflit en vue de renforcer leurs capacités et leurs connaissances relatives aux six violations graves des droits de l'enfant et aux dispositifs d'observation et de communication de l'information
- Organisation de 20 campagnes locales sur le thème « Plus d'enfants soldats – protégez le Darfour », visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés
- Organisation de 65 stages de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 800 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, volontaires affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance et interlocuteurs reconnus dans le domaine)
- Communication à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé de 4 rapports sur l'institutionnalisation de la protection de l'enfance et le renforcement des capacités en la matière, et de 4 autres sur les violations graves perpétrées contre les enfants
- Organisation de 190 missions d'observation, notamment dans des camps de déplacés, afin de corroborer les allégations de violations graves perpétrées contre des enfants et d'y donner suite
- Organisation des réunions mensuelles du groupe de travail du dispositif d'observation et de communication de l'information afin de donner suite aux violations perpétrées contre des enfants, de confirmer les faits, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir

#### *Réalisations escomptées*

#### *Indicateurs de succès*

2.6 Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

2.6.1. Augmentation du nombre de juges et de procureurs déployés dans les zones prioritaires du Darfour septentrional, du Darfour occidental, du Darfour méridional et du Darfour central pour aider au bon fonctionnement des tribunaux et des parquets [2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 17 ; 2017/18 : 80 (10 juges et 10 procureurs par État)]

2.6.2. Augmentation du nombre de litiges civils réglés grâce à la médiation par des tribunaux ruraux, dans le respect des normes nationales et internationales (2015/16 : 25 ; 2016/17 : 95 ; 2017/18 : 125)

2.6.3. Augmentation du nombre de politiques, de documents d'orientation et de directives générales élaborés et adoptés en vue d'améliorer la gestion et l'application du principe de responsabilité dans les prisons, en particulier dans les zones prioritaires, conformément au plan quinquennal stratégique relatif à l'administration pénitentiaire au Darfour (2015/16 : 2 ; 2016/17 : 8 ; 2017/18 : 12)

2.6.4. Augmentation du nombre de membres du personnel pénitentiaire formés aux nouvelles directives générales de gestion et d'administration des prisons (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 370 ; 2017/18 : 590)

2.6.5 Nombre de policiers soudanais formés aux techniques modernes de police démocratique (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 030)

---

*Produits*

- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, des réunions trimestrielles de l'équipe technique et du comité directeur du Programme conjoint pour l'état de droit au Darfour
- Prestation, dans le cadre de 2 réunions, de conseils stratégiques et techniques au Président de la Cour suprême, au Ministre de la justice et au Directeur général des prisons et de la réforme concernant le fonctionnement de la chaîne de justice pénale dans les zones de retour
- Prestation, dans le cadre de 4 réunions, de conseils aux présidents de juridiction, aux procureurs généraux et aux directeurs de prison de 4 États (Darfour septentrional, Darfour occidental, Darfour méridional et Darfour central) concernant la coordination et le fonctionnement de la chaîne de justice pénale
- Élaboration d'un guide des procédures civiles soudanaises destiné à faciliter la gestion des litiges fonciers par les tribunaux municipaux et ruraux, et organisation de 5 ateliers à l'intention de 100 magistrats des tribunaux ruraux afin de leur faire connaître ce guide
- Organisation d'un stage de formation à l'administration de la justice et aux normes internationales à l'intention de 20 juges et procureurs soudanais près le Tribunal pénal spécial pour le Darfour
- Organisation de 2 réunions du Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral en vue d'évaluer et de planifier l'élaboration de pratiques normalisées et de règlements relatifs à la gestion et à la sécurité des prisons conformément au plan stratégique quinquennal relatif aux prisons du Darfour
- Organisation de 5 stages de formation en cours d'emploi de deux semaines, à l'intention de 180 agents pénitentiaires, dont 60 femmes, et de 5 stages de formation de deux semaines à l'intention de 410 nouvelles recrues, portant sur l'application de directives générales destinées à renforcer la sécurité dans les prisons ainsi que la sécurité publique
- Organisation de 6 ateliers : 3 à l'intention de la police soudanaise, portant sur les tâches de police de proximité, l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'appui aux agents de la force publique, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ; 3 à l'intention de volontaires affectés à la police de proximité, de déplacés et de chefs locaux, portant sur la mise en place d'activités de police de proximité, la violence sexuelle et sexiste et les droits fondamentaux, l'objet étant de faire progresser la protection de la famille et de l'enfance au Darfour
- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 3 séminaires à l'intention du groupe de la police soudanaise chargé de la protection des femmes au Darfour, portant sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les organes de la force publique

- Organisation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 312 réunions de coordination des questions de sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 24 bases d'opérations et 2 bases opérationnelles temporaires
- Organisation, avec la direction de la police soudanaise, de 1 352 réunions de sensibilisation au règlement des questions de violence sexuelle et sexiste, l'objet étant de faciliter le recrutement, par la police soudanaise, de volontaires de sexe féminin qui seraient affectées à la police de proximité (52 réunions de sensibilisation dans 24 bases d'opérations et 52 dans 2 bases opérationnelles temporaires)
- Élaboration d'un document définissant le cadre institutionnel de la police soudanaise
- Organisation, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, de 35 stages de formation initiale et approfondie à l'intention de 1 030 policiers soudanais : 6 stages sur les droits de l'homme à l'intention de 210 policiers ; 5 stages sur la police de proximité à l'intention de 250 policiers ; 4 stages sur les compétences informatiques de base à l'intention de 80 policiers ; 2 stages sur les compétences informatiques avancées à l'intention de 20 policiers ; 2 stages sur la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 20 policiers ; 1 stage sur les premiers secours à l'intention de 50 policiers ; 1 stage sur l'action antiémeute à l'intention de 100 policiers ; 3 stages sur les techniques avancées d'enquête criminelle à l'intention de 90 policiers ; 3 stages sur la protection des lieux de crime à l'intention de 60 policiers ; 2 stages consacrés aux enquêtes sur les conflits armés tribaux à l'intention de 30 policiers ; 5 stages de formation des formateurs à l'intention de 100 policiers ; 1 stage sur les stratégies et les méthodes d'encadrement à l'intention de 20 policiers

#### Facteurs externes

Les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police maintiennent ceux-ci aux niveaux fixés dans les mémorandums d'accord afin de conserver les moyens militaires et policiers voulus ; le Gouvernement soudanais et les mouvements encore réticents à s'associer au processus de paix coopèrent pleinement avec la MINUAD et les partenaires humanitaires et leur garantissent un accès libre et sans entrave pour leur permettre de fournir une protection et des secours humanitaires aux populations touchées par le conflit ; les donateurs apportent aux organismes, fonds et programmes chargés des questions humanitaires et du développement l'appui dont ils ont besoin pour fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables touchées par le conflit ; le Gouvernement soudanais contribue à l'élimination des obstacles entravant l'accès aux sites où des violations des droits de l'homme ont été commises et facilite ce processus ; le Gouvernement soudanais continue de considérer la neutralisation des restes explosifs de guerre au Darfour comme une priorité, et le matériel, le personnel et les contractants circulent librement dans les zones contaminées, en particulier dans le Jebel Marra et les zones de retour ; le Gouvernement soudanais est résolu à réformer les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire au Darfour et il est prêt à y consacrer les moyens budgétaires nécessaires ; les donateurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent le financement nécessaire à l'exécution des programmes conjoints sur l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour.

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)

Catégorie de dépenses	Total
<b>I. Observateurs militaires</b>	
Effectif approuvé 2016/17	147
Effectif proposé 2017/18 <sup>a</sup>	142
<b>Variation nette</b>	<b>(5)</b>
<b>II. Contingents</b>	
Effectif approuvé 2016/17	15 698

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Total</i>
Effectif proposé 2017/18 <sup>a</sup>	8 593
<b>Variation nette</b>	<b>(7 105)</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2016/17	1 583
Effectif proposé 2017/18 <sup>a</sup>	960
<b>Variation nette</b>	<b>(623)</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2016/17	1 820
Effectif proposé 2017/18 <sup>a</sup>	1 540
<b>Variation nette</b>	<b>(280)</b>
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2016/17	6
Effectif proposé 2017/18 <sup>a</sup>	6
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>

<i>VI. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>					
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2016/17	1	1	–	–	2	4	4	–	–	8
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	1	1	–	–	2	4	2	–	–	6
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>
<b>Division de la police</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	2	15	4	1	22	–	–	–	22
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	–	2	13	–	1	16	–	–	–	16
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>
<b>Section de la protection des civils</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	1	6	10	1	18	14	–	–	32
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	–	1	5	10	1	17	14	–	–	31
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	3	–	5	12	3	–	20
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	–	–	2	1	–	3	6	–	–	9
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	<b>–</b>	<b>(11)</b>
<b>Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	4	1	7	16	–	–	23

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	–	–	1	2	–	3	7	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(9)</b>	–	<b>(13)</b>
<b>Section des droits de l'homme</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	10	23	1	35	46	10	91
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	–	1	10	18	1	30	23	8	61
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(5)</b>	–	<b>(5)</b>	<b>(23)</b>	<b>(2)</b>	<b>(30)</b>
<b>Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	4	3	12	10	–	22
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	–	1	4	4	3	12	10	–	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2016/17	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>13</b>	218
Postes proposés 2017/18 <sup>a</sup>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>85</b>	<b>62</b>	<b>8</b>	155
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(13)</b>	<b>(1)</b>	<b>(18)</b>	<b>(40)</b>	<b>(5)</b>	<b>(63)</b>
<b>Total (I à VI)</b>									
Effectif approuvé 2016/17									19 472
Effectif proposé 2017/18 <sup>a</sup>									11 396
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(8 076)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé à partir du 30 juin 2018.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 18 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 40 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes*

*Bureau du commandant de la force*

99. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes au Bureau du commandant de la force, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

*Division de la police*

100. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer six postes à la Division de la police, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

101. Il est également proposé de reclasser de P-4 à P-5 un poste de commandant de la police, à compter du 31 décembre 2017, compte tenu des attributions et

responsabilités du titulaire et de la classe des autres postes de commandant de la police dans l'Opération.

#### *Section de la protection des civils*

102. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer trois postes à la Section de la protection des civils, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

103. Il est également proposé de transférer deux postes d'attaché de liaison pour les affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) de la Section de la stabilisation des communautés à la Section de la protection des civils pour renforcer les capacités de celle-ci à Zalingei (secteur central). Les titulaires aideront la Section de la protection des civils à se concerter avec les autorités publiques et les dispositifs nationaux connexes s'agissant des questions relatives à la protection des civils.

104. Il est en outre proposé de reclasser de P-4 à P-5 un poste d'attaché de liaison (hors classe) pour les affaires humanitaires, à compter du 31 décembre 2017, en vue de renforcer le rôle stratégique et la présence de l'Opération à Zalingei.

#### *Groupe de la protection de l'enfance*

105. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 11 postes au Groupe de la protection de l'enfance, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

106. Il est également proposé de transformer un poste P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national, à compter du 31 décembre 2017, afin d'étoffer les effectifs nationaux de l'Opération et de faire fond sur eux.

#### *Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes*

107. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 12 postes au Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

#### *Section des droits de l'homme*

108. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 31 postes à la Section des droits de l'homme, à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

109. Il est également proposé de transférer un poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) du Bureau de liaison de Khartoum à la Section des droits de l'homme, à compter du 31 décembre 2017, l'objet étant de consolider les moyens dont cette dernière dispose pour traduire dans les faits ses principales priorités stratégiques.

Tableau 6  
**Changements proposés : protection des civils**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du commandant de la force	Suppression	(2)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	
Division de la police	Suppression	(6)	2 P-4 et 4 P-3	
	Reclassement	(1)	P-4	Reclassement à un poste P-5
	Reclassement	1	P-5	Reclassement d'un poste P-4
Section de la protection des civils	Suppression	(3)	1 P-4 et 2 GN	
	Transfert	2	Administrateurs recrutés sur le plan national	Origine : Section de la stabilisation des communautés, relevant de la composante appui au règlement des conflits communautaires par la médiation
	Reclassement	(1)	P-4	Reclassement à un poste P-5
	Reclassement	1	P-5	Reclassement d'un poste P-4
Groupe de la protection de l'enfance	Suppression	(11)	1 P-3, 7 GN et 3 VNU	
	Transformation	(1)	P-3	Transformation en un poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Administrateur recruté sur le plan national	Transformation d'un poste P-3
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes	Suppression	(12)	2 P-2, 1 SM, 3 AN et 6 GN	
	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint, relevant de la composante direction exécutive et administration
Section des droits de l'homme	Suppression	(31)	1 P-5, 1 P-3, 4 P-2, 6 AN, 17 GN et 2 VNU	
	Transfert	1	P-5	Origine : Bureau de liaison de Khartoum, relevant de la composante appui au processus de médiation
<b>Total</b>		<b>(63)</b>		

### **Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation**

110. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la violence intercommunautaire au Darfour, l'Opération s'emploiera essentiellement à accroître les moyens d'alerte rapide, à prévenir les conflits entre pasteurs nomades et agriculteurs, à apporter son concours à des processus de réconciliation cruciaux sur le plan local, et à renforcer les capacités des parties prenantes darfouriennes. Elle entend consolider les rouages traditionnels de réconciliation et épauler les initiatives visant à améliorer la coexistence pacifique et à encourager l'accès commun aux ressources naturelles. Elle compte mettre en place et mener à bien, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, un cadre juridique et institutionnel destiné à remédier aux causes profondes du conflit. En outre, du fait de l'évolution du conflit et du retour dans leur

région d'origine des personnes déplacées, l'Opération s'attachera de plus en plus à consolider la paix, à renforcer la gouvernance et à asseoir l'autorité de l'État afin d'instaurer une paix durable à l'échelon local.

111. L'Opération aidera par ailleurs la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants des mouvements armés darfouriens signataires, dans le respect des arrangements définitifs en matière de sécurité arrêtés dans le Document de Doha et de tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. Elle poursuivra l'exécution de projets destinés aux jeunes à risque, l'objectif étant de leur offrir des moyens de subsistance et une formation en cours d'emploi, au moyen de chantiers de construction d'infrastructures locales, ce qui contribuera à stabiliser les communautés. En outre, l'Opération appuiera les initiatives du Gouvernement soudanais concernant la sécurité au plan local et la maîtrise des armements pour lutter contre la prolifération des armes dans l'ensemble du Darfour.

112. Les projets visant à stabiliser les communautés, formulés et exécutés depuis 2015, continueront d'avoir un effet prononcé sur les activités de médiation politique et de consolidation de la paix. L'Opération continuera donc de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux à l'élaboration, à la conception, à l'exécution, au contrôle et à l'évaluation de projets de ce type visant à remédier aux causes profondes du conflit, comme à l'exécution d'activités de relèvement dans l'ensemble du Darfour. Ces dernières vont dans le sens des quatre piliers sur lesquels reposent les projets, à savoir : a) la sécurité des populations locales ; b) le renforcement des capacités des institutions darfouriennes ; c) la recherche de solutions durables pour les populations à risque ; d) un meilleur accès de ces populations aux services de base. En outre, elles s'inspireront des activités menées dans le cadre des mesures qu'a prises le Gouvernement soudanais pour instaurer le dialogue national associant toutes les parties – preuve de sa volonté d'ouverture vis-à-vis des groupes armés présents au Darfour et de son souci d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants – et elles les étayeront. Elles feront fond également sur les mesures que le Gouvernement a prises en faveur du retour librement consenti des déplacés dans leur localité d'origine, mesures qui tiennent compte de la nécessité de fournir aux populations locales des services de base et de mettre en place des infrastructures élémentaires pour favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

### 3.1 Médiation et règlement des conflits locaux

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties et à une plus forte implication des populations locales (2015/16 : 42 ; 2016/17 : 34 ; 2017/18 : 28)

3.1.2 Augmentation du nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités conclus par les parties aux conflits intercommunautaires (2015/16 : 26 ; 2016/17 : 17 ; 2017/18 : 20)

3.1.3 Mise en place de dispositifs formels de concertation en vue du règlement des conflits intercommunautaires (2015/16 : existence de dispositifs informels ; 2016/17 : création de dispositifs formels ; 2017/18 : renforcement des

dispositifs de concertation mis en place au niveau des États et transposition aux localités)

3.1.4 Nombre de plans d'action, au niveau des États, visant à prévenir et à régler les conflits intercommunautaires (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 5)

*Produits*

- Organisation de 5 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation afin de faciliter la conclusion d'accords de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- Organisation de 6 réunions avec la Commission vérité, justice et réconciliation au Darfour septentrional pour l'aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 6 réunions au Darfour central avec les commissions foncières de cet État et au Darfour méridional avec la Commission foncière du Darfour, portant sur l'occupation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers ancestraux – tels que ceux qui s'exercent sur les terres communes à plusieurs tribus (hawakeer) et les routes de transhumance (masarat) – ainsi que sur la gestion des ressources naturelles, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour
- Animation de 10 réunions de concertation entre groupes d'agriculteurs et de pasteurs, en coordination avec les autorités locales, l'administration autochtone et les autres administrations publiques compétentes, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de 10 réunions d'information avec des agriculteurs et des pasteurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Organisation de 10 réunions avec les comités de protection de l'agriculture, les comités pour la coexistence pacifique et les comités tribaux de médiation (ajaouid), là où il en existe, en vue d'apaiser les conflits et de veiller à l'application des accords de paix et de cessation des hostilités conclus à l'échelon local
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation afin de faire connaître, notamment auprès des jeunes, des femmes et des déplacés, la teneur des récents accords de paix conclus à l'échelon local
- Organisation de 20 réunions avec des notables, des représentants de l'administration autochtone et des pouvoirs publics compétents pour veiller à l'application des accords de paix récemment conclus au niveau local
- Organisation de 10 réunions à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des Darfouriens pour débattre du règlement des conflits au Darfour
- Organisation de 6 réunions avec les appareils de concertation des États, dans les bureaux des walis, afin de remédier à la violence intercommunautaire et de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix
- Organisation de 6 ateliers de renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix, et de 6 séminaires sur la bonne gouvernance, à l'intention des parties prenantes locales – société civile, agents publics et autorités locales – en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres risquent d'être recrutés par des groupes armés ou criminels

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois et à des projets de stabilisation des communautés (2015/16 : 500 ; 2016/17 : 2 255 ; 2017/18 : 2 500)

3.2.2 Augmentation du nombre d'habitants et d'ex-combattants participant, dans les localités, à des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et à des projets de réinsertion (2015/16 : 6 282 ; 2016/17 : 4 279 ; 2017/18 : 6 000)

*Produits*

- Organisation de 4 réunions avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires compétents, en vue de planifier et de coordonner l'appui à l'exécution d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha
- Organisation de 2 réunions avec les parties prenantes concernées pour l'approbation des projets de stabilisation des communautés à exécuter dans les cinq États du Darfour
- Prestation d'une assistance technique et logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'indemnités de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants
- Mobilisation des parties prenantes dans le cadre de 2 ateliers, et prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'aux autres parties intéressées, aux fins de l'exécution d'un programme de sécurité des populations locales et de maîtrise des armements au Darfour
- Réalisation, dans les 5 États du Darfour, d'un recensement des localités dont les habitants sont particulièrement en danger d'être recrutés par des groupes armés ou criminels
- Élaboration et exécution de projets de stabilisation des communautés visant à atténuer la violence armée, en collaboration avec des partenaires d'exécution locaux, la jeunesse, les notables, les institutions nationales compétentes et l'équipe de pays des Nations Unies
- Prestation de conseils techniques aux autorités locales, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, aux fins de la mise au point, dans les États, de plans d'action visant à prévenir et régler les conflits intercommunautaires

*Facteurs externes*

Le nombre de conflits intercommunautaires peut augmenter ou diminuer ; le nombre de déplacés risque d'augmenter ; des accords de cessation des hostilités ou de paix sont ou non conclus et appliqués par les parties au conflit ; le financement de l'appui logistique et des frais de déplacement des parties chargées de diffuser les messages de paix au niveau local dans l'ensemble du Darfour est ou non suffisant ; le Gouvernement soudanais veille ou non au bon fonctionnement de la Commission vérité, justice et réconciliation et des commissions foncières ainsi qu'à l'exécution de leurs activités ; les affrontements et la mort ou le déplacement de civils dépendent de facteurs et d'éléments complexes autres que les conflits intertribaux ; les différentes parties sont prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement est disposé à l'entériner ; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit coopèrent et contribuent au processus de désarmement, démobilisation et réintégration des membres des mouvements armés signataires ; toutes les parties prenantes – notables locaux, jeunes, groupes de femmes, organisations non gouvernementales locales ou encore agents de la fonction publique – adhèrent à l'exécution des projets de stabilisation dans des localités données ; le Gouvernement soudanais s'engage à appliquer le plan d'action pour la sécurité des populations et la maîtrise des armements au Darfour ; des effectifs en tenue assurent des services d'escorte et de sécurité pour le personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 7

**Ressources humaines : composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)**

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		<i>Total</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	19	2	31	68	4	103

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	<b>(19)</b>	<b>(2)</b>	<b>(31)</b>	<b>(68)</b>	<b>(4)</b>	<b>(103)</b>
<b>Section de la stabilisation des communautés</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	5	1	8	6	5	19
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(8)</b>	<b>(6)</b>	<b>(5)</b>	<b>(19)</b>
<b>Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	9	18	3	31	50	3	84
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>84</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	2	10	24	3	39	74	9	122
Effectif proposé 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	9	18	3	31	50	3	84
<b>Variation nette</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	–	<b>(8)</b>	<b>(24)</b>	<b>(6)</b>	<b>(38)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé à partir du 30 juin 2018.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 24 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes*

*Section des affaires civiles*

113. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de mettre fin à la Section des affaires civiles, ce qui entraînera la suppression de 29 postes à compter du 31 décembre 2017.

*Section de la stabilisation des communautés*

114. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de mettre fin à la Section de la stabilisation des communautés, ce qui entraînera la suppression de sept postes à compter du 31 décembre 2017.

#### **Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés**

115. Il est proposé de créer une section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés, par la fusion de la Section des affaires civiles et de la Section de stabilisation des communautés, l'objet étant de faire fond sur les dispositifs en place pour les projets d'appui aux populations locales et d'intensifier l'appui destiné à ces dernières. Cette nouvelle section renforcera la capacité de l'Opération d'exécuter une stratégie remaniée, fondée sur les avantages comparatifs, de manière à régler les conflits entre les communautés, d'aider les États et les autorités locales à élaborer des plans d'action en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits

entre les communautés et, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de mettre en place et mener à bien, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, un cadre juridique et institutionnel destiné à remédier aux causes profondes du conflit. La Section se composera de 74 postes et emplois de temporaire provenant de la Section des affaires civiles et 10 postes et emplois de temporaire provenant de la Section de la stabilisation des communautés.

Tableau 8

**Changements proposés : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des affaires civiles	Suppression	(29)	1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 11 AN, 10 GN et 3 VNU	
	Transfert	(74)	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 8 P-2, 2 SM, 29 AN, 18 GN et 1 VNU	Destination : Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés
Section de la stabilisation des communautés	Suppression	(7)	1 D-1, 1 P-3, 1 P-2, 1 GN et 3 VNU	
	Transfert	(10)	1 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 AN, 1 GN et 2 VNU	Destination : Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés
	Transfert	(2)	Administrateurs recrutés sur le plan national	Destination : Section de la protection des civils, relevant de la composante protection des civils
Section de la gouvernance et de la stabilisation des communautés	Transfert	74	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 8 P-2, 2 SM, 29 AN, 18 GN et 1 VNU	Origine : Section des affaires civiles
	Transfert	10	1 P-4, 3 P-3, 1 SM, 2 AN, 1 GN et 2 VNU	Origine : Section de la stabilisation des communautés
<b>Total</b>		<b>(38)</b>		

**Composante 4 : appui**

116. La composante appui est chargée de fournir à l'Opération un soutien rapide, efficace, efficient et judicieux, qui l'aidera à s'acquitter de son mandat ; à cet effet, elle exécutera les produits voulus, elle améliorera la qualité des services et elle gagnera en efficacité. Elle prêtera appui à un effectif moyen de 118 observateurs militaires, 10 581 membres des contingents, 1 049 membres de la Police des Nations Unies, 1 582 membres d'unités de police constituées, 700 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 986 membres du personnel recruté sur le plan national, 93 titulaires d'emplois de temporaire, 115 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements. Cet appui couvrira les domaines suivants : exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, gestion du personnel, gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et terrestres, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services juridiques et de sécurité pour l'ensemble de l'Opération.

117. Afin de faciliter la comparaison et d'accentuer la responsabilisation, la composante appui a consolidé son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2017/18.

4.1 Prestation d'un appui rapide, efficace, efficient et judicieux à l'Opération

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire) (2015/16 : 69 % ; 2016/17 : 63 % ; 2017/18 :  $\geq 90$  %)

4.1.2 Engagements d'exercices antérieurs annulés, en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés (2015/16 : 14 % ; 2016/17 : 10 % ; 2017/18 :  $\leq 5$  %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international et demeurés vacants (2015/16 : 18,9 % ; 2016/17 : 13,1 % ; 2017/18 : 11,5 %  $\pm 2$  %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 % ; 2016/17 : 28 % ; 2017/18 :  $\geq 33$  %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve écoulés entre la date de l'expiration de l'avis de vacance et la sélection du titulaire, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 59 ; 2016/17 : 70 ; 2017/18 :  $\leq 48$ )

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques écoulés entre la date de l'expiration de l'avis de vacance et la sélection du titulaire, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 201 ; 2016/17 : 185 ; 2017/18 :  $\leq 130$ )

4.1.7 Score global obtenu au tableau de bord environnemental établi par le Département d'appui aux missions (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100)

4.1.8 Pourcentage des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés, en fonction du degré de gravité (haute, moyenne, faible) (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 :  $\geq 85$  %)

4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 75 % ; 2016/17 : 65 % ; 2017/18 : 100 %)

4.1.10 Score global obtenu pour l'indice de performance en matière de gestion du matériel établi par le Département d'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 258 ; 2016/17 : 1 288 ; 2017/18 :  $\geq 1 800$ )

4.1.11 Pourcentage, à la date du 30 juin, de soldats logés dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 100 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)

4.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison, la qualité et la gestion des stocks de rations (2015/16 : 96 % ; 2016/17 : 95 % ; 2017/18 :  $\geq$  95 %)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Exécution du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et de l'approche définies par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne logistique

### **Service d'aviation**

- Exploitation et entretien de 21 appareils (4 avions et 17 hélicoptères)
- Exécution de 12 877 heures de vol prévues (10 957 heures par des prestataires privés et 1 920 heures par des prestataires militaires) pour tous les mouvements aériens : transport de passagers et de fret, patrouilles et missions d'observation, missions de recherche et sauvetage, ou encore évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne (21 appareils et 35 aérodromes et sites d'atterrissage)

### **Services budgétaires et financiers et communication de l'information**

- Prestation, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires et financiers et communication de l'information ; le budget de l'Opération s'élève à 948,8 millions de dollars,

### **Services au personnel civil**

- Services de gestion des ressources humaines, dans la limite des pouvoirs délégués, pour un effectif moyen autorisé de 2 894 civils (700 agents recrutés sur le plan international, 1 986 agents recrutés sur le plan national, 93 titulaires d'emplois de temporaire et 115 Volontaires des Nations Unies) : traitement des demandes de remboursement, des prestations et avantages, déplacements, recrutement, gestion des postes, préparation des budgets, formation ou encore suivi du comportement professionnel

### **Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie**

- Entretien et réparation de 112 installations de la Mission sur 40 sites
- Exécution de 11 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, dont la réparation et l'entretien de 112 kilomètres de routes, de 5 aérodromes et de 31 aires d'atterrissage pour hélicoptères
- Exploitation et entretien de 1 235 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, qui s'ajoutent aux services d'électricité fournis par des prestataires locaux
- Exploitation et entretien des installations de traitement et d'approvisionnement en eau appartenant à l'ONU (dont 110 puits ou forages et 248 stations de traitement ou d'épuration) et appui à 108 installations sur 112 sites
- Gestion des déchets (collecte et élimination des déchets liquides et solides) sur 112 sites

### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et de l'entreposage de 42,5 millions de litres d'essence (12,4 millions pour les opérations aériennes, 4,6 millions pour les transports terrestres et 27,2 millions pour les groupes électrogènes) et de carburants et lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 26 sites

### **Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

- Fourniture de 5 179 radios portatives, de 2 468 radios mobiles pour véhicules et de 44 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien d'un site de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de vidéo et de transmission de données (95 microterminaux, 142 centraux téléphoniques, 142 liaisons hertziennes et de 49 terminaux du réseau satellitaire mondial à large bande) et mise à disposition de 302 abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture de 4 825 ordinateurs et de 719 imprimantes pour un effectif moyen de 4 538 membres du personnel civil et en tenue, et services d'appui y afférent, auxquels s'ajoutent 588 ordinateurs et 55 imprimantes, l'objet étant d'assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 40 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 114 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur 493 180 km<sup>2</sup>, mise à jour des coupes cartographiques topographiques et thématiques, et production de 7 500 cartes

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'unités médicales appartenant à l'ONU (4 centres de consultation ou dispensaires de niveau I et un hôpital de niveau II) et appui aux installations appartenant aux contingents (42 dispensaires de niveau I, un hôpital de niveau II et un hôpital de niveau III) sur 23 sites, ainsi que suivi des relations contractuelles établies avec 4 centres médicaux
- Maintien des dispositifs d'évacuation médicale vers 4 hôpitaux de niveau IV sur 3 sites hors de la zone de la Mission

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Services d'appui à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, dans la limite des pouvoirs délégués : planification et recherche de fournisseurs pour l'acquisition de biens et de marchandises d'une valeur estimée à 72,9 millions de dollars ; réception, gestion et distribution ultérieure, dans la zone de la Mission de marchandises, d'un volume maximal de 11 023 tonnes ; gestion, tenue et présentation des comptes sur les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements en dessous du seuil fixés, d'un coût historique total de 951,3 millions de dollars

### **Services au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 13 330 militaires et policiers (118 observateurs militaires, 10 581 membres des contingents, 1 049 membres de la Police des Nations Unies et 1 582 membres d'unités de police constituées) et de 6 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents ainsi que du respect de l'obligation de soutien logistique autonome, pour 37 unités militaires et de police constituées sur 34 sites, et communication de l'information y relative
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 12 163 membres des contingents et des unités de police constituées
- Traitement des demandes de remboursement, y compris des frais des voyages autorisés et des voyages liés aux avantages du personnel, pour un effectif moyen de 13 330 militaires et policiers et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements

### Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 940 véhicules appartenant à l'ONU (972 véhicules légers, 475 véhicules à usage spécial, 13 ambulances, 26 véhicules blindés et 454 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires) ainsi que de 4 155 véhicules appartenant aux contingents et de 37 ateliers de réparation, et services de navette et de transport

### Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang 24 heures sur 24
- Évaluation des conditions générales de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris dans 462 logements
- Organisation de 6 325 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence, d'une initiation aux questions de sécurité, d'une formation de base à la lutte contre les incendies et d'exercices d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

### Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

### VIH/sida

- Exploitation et entretien de 5 centres proposant des services confidentiels de consultation et de dépistage du VIH sur 20 sites, et exécution de programmes de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

#### Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires sont en mesure de livrer les biens et services commandés ; les conditions de sécurité permettent de circuler librement dans la zone de la Mission ; aucune activité ne serait susceptible de polluer ou polluer de nouveau des zones déclarées sans mines.

Tableau 9  
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	10	8	16	35	50	8	93
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	4	6	7	18	22	5	45
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(6)</b>	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>	<b>(17)</b>	<b>(28)</b>	<b>(3)</b>	<b>(48)</b>
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	12	18	92	123	359	49	531
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	17	15	81	114	308	36	458
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>5</b>	<b>(3)</b>	<b>(11)</b>	<b>(9)</b>	<b>(51)</b>	<b>(13)</b>	<b>(73)</b>

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Responsable du pôle administratif</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	5	7	14	19	–	33
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	2	4	5	11	10	–	21
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(9)</b>	–	<b>(12)</b>
<b>Pilier Services</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	11	31	125	168	832	70	1 070
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	14	29	103	147	668	52	867
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>(22)</b>	<b>(21)</b>	<b>(164)</b>	<b>(18)</b>	<b>(203)</b>
Emplois de temporaire approuvés 2016/17 <sup>c</sup>	–	–	–	2	15	17	80	–	97
Emplois de temporaire proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	–	1	15	16	81	–	97
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–
<b>Total partiel (pilier Services)</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	11	33	140	185	912	70	1 167
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	14	30	118	163	749	52	964
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>(22)</b>	<b>(22)</b>	<b>(163)</b>	<b>(18)</b>	<b>(203)</b>
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	9	79	98	192	16	306
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	1	7	6	75	89	166	23	278
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(9)</b>	<b>(26)</b>	<b>7</b>	<b>(28)</b>
<b>Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	6	17	130	153	454	–	607
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	6	10	98	114	434	–	548
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(7)</b>	<b>(32)</b>	<b>(39)</b>	<b>(20)</b>	–	<b>(59)</b>
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	6	1	10	10	–	20
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	3	5	1	9	7	–	16
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	–	<b>(4)</b>
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	–	1	–	–	1	6	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Total partiel (Appui)</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	4	54	94	450	602	1 922	143	2 667
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	4	54	75	370	503	1 621	116	2 240
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(19)	(80)	(100)	(301)	(27)	(427)
Emplois de temporaire approuvés <sup>c</sup> 2016/17	–	–	–	2	15	17	80	–	97
Emplois de temporaire proposés <sup>c</sup> 2017/18	–	–	–	1	15	16	81	–	97
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
<b>Total (Appui)</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	4	54	96	465	619	2 002	143	2 764
Postes proposés 2017/18 <sup>b</sup>	–	4	54	76	385	519	1 702	116	2 337
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(20)	(80)	(100)	(300)	(27)	(427)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé à partir du 30 juin 2018.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions),

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 100 postes et emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 300 postes et emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 27 postes*

118. Les prévisions de dépenses en matière d'appui tiennent compte des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, notamment la suppression de 429 postes et emplois de temporaire. Elles s'expliquent en outre par le maintien de la structure organisationnelle et hiérarchique la mieux adaptée à la situation : il s'agit de disposer de la marge de manœuvre voulue pour adapter les activités de la Division de l'appui à la mission à l'évolution de la situation sur le terrain et de faire en sorte qu'elles soient conformes aux principes énoncés dans la stratégie globale d'appui aux missions. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme de la composante appui pour l'exercice 2017/18 sont présentées à l'annexe III.

#### **Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 17 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 28 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes*

119. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 11 postes et emplois de temporaire au Bureau du Directeur de l'appui à la mission à compter du 31 décembre 2017 et neuf postes à compter du 30 juin 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération. En outre, compte tenu de la poursuite de la mise

en place de structures organisationnelle et hiérarchique adéquates, il est proposé que les bureaux de secteur, qui étaient rattachés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, soient transférés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

120. Il est également proposé de transférer deux postes d'assistant administratif (Service mobile) des bureaux de secteur à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission afin de renforcer l'appui administratif fourni au Bureau. L'équipe de collaborateurs directs ne dispose pas actuellement d'un personnel administratif suffisant et le transfert des deux postes d'agent du Service mobile garantirait à la direction de la composante appui le soutien logistique et administratif nécessaire pour mettre en œuvre le mandat de l'Opération.

121. Il est en outre proposé de déclasser de P-5 à P-4 un poste de chef de groupe au Centre intégré de formation du personnel des missions, à compter du 31 décembre 2017, conformément aux besoins opérationnels.

122. Enfin, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à compter du 31 décembre 2017, afin de mettre à profit et de renforcer les capacités nationales de l'Opération.

Tableau 10

**Changements proposés : Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	Suppression	(2)	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transfert	2	Postes d'agent du Service mobile	Origine : bureaux de secteur
Bureaux de secteur	Suppression	(12)	1 P-5, 1 P-3, 1 SM, 2 AN et 7 GN	
	Transfert	(27)	4 P-5, 1 P-3, 5 SM, 4 AN et 13 GN	Destination : bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	(1)	P-4	Destination : Centre d'appui à la mission relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	(2)	Postes d'agent du Service mobile	Destination : Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission
Groupe de la gestion des contrats	Suppression	(2)	Postes d'agent du Service mobile	
	Transformation	(1)	Poste d'agent du Service mobile	Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Centre intégré de formation du personnel des missions	Suppression	(4)	1 GN et 3 VNU	
	Reclassement	(1)	P-5	Déclassement à P-4
	Reclassement	1	P-4	Déclassement d'un poste P-5
<b>Total</b>		<b>(48)</b>		

### Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 9 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 51 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 13 postes*

123. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 82 postes et emplois de temporaire au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission à compter du 31 décembre 2017 et 15 postes et emplois de temporaire à compter du 30 juin 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération. En outre, compte tenu de la poursuite de la mise en place de structures organisationnelle et hiérarchique adéquates, il est proposé que les bureaux de secteur et le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives, qui étaient respectivement rattachés au Bureau du Directeur de l'appui à la mission et au Bureau du Responsable du pôle administratif, soient transférés au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

124. Il est proposé de transférer un poste de logisticien (P-4) des bureaux de secteur et deux postes d'assistant au soutien logistique (Volontaires des Nations Unies), un de la Section du génie et un de la Section des services essentiels, au Centre d'appui à la mission afin de renforcer les fonctions de planification et de coordination de la composante appui de l'Opération. Le titulaire du poste de logisticien (P-4) sera chargé des fonctions de coordination du Centre d'appui à la mission et sera la personne référente pour la coordination des besoins logistiques et d'appui technique non courants. Les deux assistants au soutien logistique fourniront un appui logistique complet aux cinq secteurs, y compris lors des déploiements, des rotations et des rapatriements du personnel en tenue.

125. Il est également proposé de créer un poste de traducteur adjoint (administrateur recruté sur le plan national) au Groupe de la gestion des conférences et de la traduction, à compter du 31 décembre 2017, afin de renforcer les capacités du Groupe et de fournir les services de traduction dont l'Opération a besoin. En outre, il est proposé de transformer un poste P-3 et six postes d'agent du Service mobile respectivement en poste d'administrateur et en postes d'agent des services généraux, tous recrutés sur le plan national, à compter du 31 décembre 2017, afin de mettre à profit et de renforcer les capacités du personnel de l'Opération recruté sur le plan national.

Tableau 11

#### Changements proposés : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion des ressources humaines	Suppression	(6)	3 SM et 3 GN	
	Transfert	(3)	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Bureau du Chef de cabinet relevant de la composante direction exécutive et administration
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Suppression	(3)	1 P-3 et 2 GN	

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transformation	(1)	P-3	Transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	Transformation d'un poste P-3
Programme des Volontaires des Nations Unies	Suppression	(2)	Volontaires des Nations Unies	
Centre d'appui à la mission	Suppression	(7)	1 P-3, 3 SM et 3 GN	
	Transfert	1	P-4	Origine : bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	1	Volontaire des Nations Unies	Origine : Section du génie relevant du pilier Services
	Transfert	1	Volontaire des Nations Unies	Origine : Section des services essentiels relevant du pilier Services
	Transformation	(3)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	3	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile
Section du budget et des finances	Suppression	(6)	1 P-3, 1 SM, 1 AN et 3 GN	
Groupe de la gestion des conférences et de la traduction	Suppression	(45)	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Création	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	
Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives	Transfert	11	2 SM et 9 GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif
Section des aspects opérationnels de l'informatique et des communications	Suppression	(28)	1 SM, 18 GN et 9 VNU	
	Transfert	(15)	4 SM, 7 GN et 4 VNU	Destination : Groupe de la gestion intégrée des stocks relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transformation	(3)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	3	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile
Bureaux de secteur	Transfert	27	4 P-5, 1 P-3, 5 SM, 4 AN et 13 GN	Origine : bureaux de secteur relevant du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
<b>Total</b>		<b>(73)</b>		

### Bureau du Responsable du pôle administratif

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes*

126. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer un poste au Bureau du Responsable du pôle administratif à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération. En outre, compte tenu de la poursuite de la mise en place de structures organisationnelle et hiérarchique adéquates, il est proposé que le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives, qui était rattaché au Bureau du Responsable du pôle administratif, soit transféré au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, relevant du Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.

Tableau 12

### Changements proposés : Bureau du Responsable du pôle administratif

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives	Transfert	(11)	2 SM et 9 GN	Destination : Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Groupe Comité de contrôle interne, comité des réclamations, comité de contrôle du matériel et comité local des marchés	Suppression	(1)	P-2	
<b>Total</b>		<b>(12)</b>		

### Pilier Services

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 22 postes et emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 163 postes et emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 18 postes*

127. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 84 postes et emplois de temporaire pour ce qui est du Pilier Services à compter du 31 décembre 2017 et 97 postes et emplois de temporaire à compter du 30 juin 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération. En outre, afin d'apporter un soutien logistique adapté, efficace et rationnel à l'exécution du mandat de l'Opération, il est proposé que la Section de la mobilité soit scindée en deux sections indépendantes : la Section des transports aériens et la Section des transports. La Section des transports aériens sera chargée de fournir un appui logistique aérien à l'Opération, tandis que la Section des transports assurera l'exploitation et l'entretien réguliers de son parc automobile.

128. La Section des transports aériens comprendra 58 postes et emplois de temporaire, transférés de l'ancienne Section de la mobilité, et un nouveau poste de chef des transports aériens (P-5), dont le titulaire dirigera la Section ; l'effectif de la Section des transports sera quant à lui composé de 228 postes transférés de l'ancienne Section de la mobilité. Le chef des transports aériens sera chargé de la gestion et de la supervision globales de la Section des transports aériens et de tous les aspects de l'Opération touchant à l'aviation, notamment de planifier et de coordonner l'utilisation des moyens aériens de l'Opération, de mettre en place un système coordonné d'appui aérien dans toute la zone de l'Opération, de normaliser les processus et procédures en matière d'aviation et d'assurer la liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales.

129. Il est proposé de créer un poste de responsable adjoint des services (P-5) au Bureau du responsable des services, et de transférer 10 postes, dont un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), un poste d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) et huit postes d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au Bureau du responsable des services. Le responsable adjoint des services sera chargé de faciliter la planification, la coordination et la gestion de l'appui au personnel en tenue ainsi que de veiller à l'élaboration, à la coordination et au suivi du plan d'appui logistique. Il faut renforcer les effectifs du Bureau du responsable des services, actuellement composés d'un poste D-1, d'un poste d'agent du Service mobile et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin d'apporter aux sections relevant du pilier Services l'appui et l'encadrement nécessaires en matière de politiques et sur les plans stratégique et opérationnel. Les postes qu'il est proposé de créer ou de transférer permettraient de fournir un appui efficace et rationnel dans les domaines susmentionnés.

130. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de l'approvisionnement en carburant (P-4) à la Section des services essentiels. Le titulaire de ce poste, sous la supervision directe du Chef de la Section des services essentiels, sera chargé de l'ensemble de la gestion financière et opérationnelle de l'approvisionnement en carburant de l'Opération, ainsi que de la gestion et du contrôle des réserves stratégiques, locales et opérationnelles de carburant et de lubrifiants. Ce nouveau poste P-4 permettrait à la Section des services essentiels de renforcer ses fonctions de contrôle de gestion et d'améliorer les activités de contrôle de la qualité et de surveillance des risques qu'elle mène dans le domaine des carburants.

131. Il est en outre proposé de transformer, à compter du 31 décembre 2017, un poste P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national, cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un emploi de P-3 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en emploi d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), afin de mettre à profit et de renforcer les capacités du personnel de l'Opération recruté sur le plan national.

132. Au Groupe de la gestion des installations, pour l'exercice 2017/18, il est proposé de maintenir 97 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), étant donné que l'Opération n'a pas été en mesure d'externaliser les fonctions de gestion des installations comme il était prévu. Pendant l'exercice, le Groupe sera composé des postes suivants : 1 P-3, 15 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 80 emplois d'agent du Service mobile financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 13  
**Changements proposés : pilier Services**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du responsable des services	Création	1	P-5	
	Transfert	10	1 P-3, 1 SM et 8 GN	Origine : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de la mobilité	Suppression	(59)	1 P-3, 1 P-2, 3 SM, 7 AN, 46 GN et 1 VNU	
	Transfert	(58)	1 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 17 SM, 8 AN, 19 GN et 7 VNU	Destination : Section des transports aériens
	Transfert	(228)	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 29 SM, 2 AN et 192 GN	Destination : Section des transports
	Transfert	(1)	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Groupe de la gestion intégrée des stocks relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des transports aériens	Création	1	P-5	
	Transfert	58	1 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 17 SM, 8 AN, 19 GN et 7 VNU	Origine : Section de la mobilité
	Transformation	(1)	1 P-2	Transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	Transformation d'un poste P-2
Section des transports	Transfert	228	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 29 SM, 2 AN et 192 GN	Origine : Section de la mobilité
Section des services médicaux et de la sécurité sanitaire	Transfert	(2)	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Groupe de la gestion intégrée des stocks relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section du génie	Suppression	(93)	2 SM, 9 AN, 78 GN et 4 VNU	
	Transfert	(17)	13 GN et 4 VNU	Destination : Groupe de la gestion intégrée des stocks relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Transfert	(1)	Volontaire des Nations Unies	Destination : Centre d'appui à la mission relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transformation	(2)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile
	Transformation	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile
Section des services essentiels	Suppression	(29)	6 SM, GN et 4 VNU	
	Création	1	P-4	
	Transfert	(13)	7 SM, 3 GN et 3 VNU	Destination : Groupe de la gestion intégrée des stocks relevant du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Transfert	(1)	Volontaire des Nations Unies	Destination : Centre d'appui à la mission relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transformation	(3)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	3	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile
Groupe de la gestion des installations	Transformation	(1)	P-3 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation en un emploi d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	Transformation	1	Emploi d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation d'un emploi de P-3 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
<b>Total</b>		<b>(203)</b>		

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 9 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 26 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 7 postes*

133. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 33 postes et emplois de temporaire pour ce qui est de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement à compter du 31 décembre 2017 et 34 postes et emplois de temporaire à compter du 30 juin 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

134. L'entrepôtage intégré comporte un éventail complexe de fonctions logistiques et comptables en aval, qui ont trait à la réception, au contrôle de la qualité, à l'entrepôtage, à la distribution et à l'écoulement des stocks et des immobilisations corporelles. L'un des principes clefs de l'entrepôtage intégré est la séparation des activités de stockage et des opérations d'installation et d'entretien du matériel. Dans ce contexte, il est proposé de créer un groupe autonome de la gestion intégrée des stocks en restructurant la Section de l'entrepôtage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, et en transférant de diverses autres sections des postes associés à des fonctions d'entrepôtage. Auparavant, les deux activités étaient liées dans le cadre de la fonction de gestion des biens. Dans les missions de maintien de la paix, la centralisation ou l'intégration de la gestion des entrepôts a pour objet d'optimiser les ressources financières et humaines en regroupant des unités à comptabilité autonome chargées de fonctions d'entrepôtage auparavant dispersées et individuelles, ce qui permet de maximiser les économies d'échelle en unifiant les principales procédures communes. La nouvelle structure regroupe les entrepôts autrefois gérés indépendamment et séparément et facilite une collaboration pragmatique, tout en garantissant la cohérence des opérations comptables.

135. Le nouveau Groupe de la gestion intégrée des stocks comprendra 75 postes et emplois de temporaire, dont 26 (11 agents du Service mobile, 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) transférés de la Section unique qui existait auparavant, 48 (11 agents du Service mobile, 26 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 11 Volontaires des Nations Unies) transférés de diverses autres sections et un nouveau poste P-4 de chef du Groupe. Le titulaire de ce dernier devra fournir un appui et des services logistiques directs pour une gestion et une tenue optimales des inventaires. La reconfiguration permettra une surveillance unifiée des niveaux et de l'utilisation des stocks. De plus, elle supprimera ou réduira l'empreinte spatiale des structures dispersées et spécialisées de l'Opération. La Section de l'entreposage intégré et de la gestion du matériel, y compris celui appartenant aux contingents, qui regroupait auparavant les deux fonctions, sera rebaptisée « Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU ».

136. Il est également proposé de transformer deux postes (1 P-2 et 1 P-3) en postes d'administrateur recruté sur le plan national et huit postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à compter du 31 décembre 2017, afin de mettre à profit et de renforcer les capacités du personnel de l'Opération recruté sur le plan national.

Tableau 14

**Changements proposés : gestion de la chaîne d'approvisionnement**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Suppression	(9)	1 P-5, 1 P-4, 2 SM et 5 GN	
	Transfert	(10)	1 P-3, 1 SM et 8 GN	Destination : Bureau du responsable des services
	Transformation	(1)	Poste d'agent du Service mobile	Transformation en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation d'un poste d'agent du Service mobile
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU	Suppression	(27)	1 P-4, 4 SM, 1 AN, 17 GN et 4 VNU	
	Transfert	(26)	11 SM, 13 GN et 2 VNU	Destination : Groupe de la gestion intégrée des stocks
	Transformation	(1)	P-2	Transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	Transformation d'un poste P-2
	Transformation	(5)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	5	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section du contrôle des mouvements	Suppression	(28)	2 AN et 26 GN	
	Transformation	(2)	Postes d'agent du Service mobile	Transformation en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transformation	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Transformation de postes d'agent du Service mobile
Section des achats	Suppression	(3)	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat	Transformation	(1)	P-3	Transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national
	Transformation	1	Poste d'administrateur recruté sur le plan national	Transformation d'un poste P-3
Groupe de la gestion intégrée des stocks	Création	1	P-4	
	Transfert	15	4 SM, 7 GN et 4 VNU	Origine : Section des aspects opérationnels de l'informatique et des communications relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	Transfert	1	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Section de la mobilité relevant du pilier Services
	Transfert	2	Postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Section des services médicaux et de la sécurité sanitaire relevant du pilier Services
	Transfert	17	13 GN et 4 VNU	Origine : Section du génie relevant du pilier Services
	Transfert	13	7 SM, 3 GN et 3 VNU	Origine : Section des services essentiels relevant du pilier Services
	Transfert	26	11 SM, 13 GN et 2 VNU	Origine : Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU
<b>Total</b>		<b>(28)</b>		

### **Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 39 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 20 postes*

137. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer 59 postes à la Section de la sécurité et de la sûreté à compter du 31 décembre 2017, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 15

**Changements proposés : mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la sécurité et de la sûreté	Suppression	(59)	7 P-3, 32 SM et 20 GN	
<b>Total</b>		<b>(59)</b>		

**Équipe déontologie et discipline**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes*

138. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer deux des postes de l'Équipe déontologie et discipline à compter du 31 décembre 2017 et deux autres à compter du 30 juin 2018, dans le cadre de l'ajustement des effectifs résultant de la restructuration de l'Opération.

Tableau 16

**Changements proposés : Équipe déontologie et discipline**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe déontologie et discipline	Suppression	(4)	1 P-3, 1 AN et 2 GN	
<b>Total</b>		<b>(4)</b>		

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	6 750,9	6 339,6	5 417,0	(922,6)	(14,6)
Contingents	430 011,0	431 055,5	375 262,8	(55 792,7)	(12,9)
Police des Nations Unies	63 040,5	60 223,0	48 080,3	(12 142,7)	(20,2)
Unités de police constituées	57 038,5	58 974,5	57 553,3	(1 421,2)	(2,4)
<b>Total partiel</b>	<b>556 840,9</b>	<b>556 592,6</b>	<b>486 313,4</b>	<b>(70 279,2)</b>	<b>(12,6)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	162 095,8	161 488,5	163 234,6	1 746,1	1,1
Personnel recruté sur le plan national	78 455,0	81 578,5	88 233,5	6 655,0	8,2
Volontaires des Nations Unies	9 614,8	9 712,7	5 356,4	(4 356,3)	(44,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 087,1	5 195,2	5 812,0	616,8	11,9
Personnel fourni par les gouvernements	276,7	352,3	278,7	(73,6)	(20,9)
<b>Total partiel</b>	<b>254 529,3</b>	<b>258 327,2</b>	<b>262 915,2</b>	<b>4 588,0</b>	<b>1,8</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	471,2	148,9	233,0	84,1	56,5
Voyages	5 454,0	4 100,4	3 519,4	(581,0)	(14,2)
Installations et infrastructures	64 083,1	65 777,1	60 832,6	(4 944,5)	(7,5)
Transports terrestres	11 773,5	11 096,9	7 793,7	(3 303,2)	(29,8)
Opérations aériennes	81 075,4	75 974,3	72 875,7	(3 098,6)	(4,1)
Transports maritimes ou fluviaux	470,2	—	—	—	—
Communications	15 842,3	21 727,2	13 962,9	(7 764,3)	(35,7)
Informatique	18 879,0	11 798,4	9 157,2	(2 641,2)	(22,4)
Santé	1 028,9	1 519,3	946,0	(573,3)	(37,7)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	31 668,3	30 510,9	30 212,7	(298,2)	(1,0)
Projets à effet rapide	2 000,0	2 000,0	—	(2 000,0)	(100,0)
<b>Total partiel</b>	<b>232 745,9</b>	<b>224 653,4</b>	<b>199 533,2</b>	<b>(25 120,2)</b>	<b>(11,2)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>948 761,8</b>	<b>(90 811,4)</b>	<b>(8,7)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 041,1	24 483,0	24 225,7	(257,3)	(1,1)
<b>Montant net</b>	<b>1 020 075,0</b>	<b>1 015 090,2</b>	<b>924 536,1</b>	<b>(90 554,1)</b>	<b>(8,9)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 044 116,1</b>	<b>1 039 573,2</b>	<b>948 761,8</b>	<b>(90 811,4)</b>	<b>(8,7)</b>

<sup>a</sup> Y compris les dépenses de personnel pour une moyenne de 85 postes (33 agents des services généraux recrutés sur le plan international et 52 sur le plan national) pourvus au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et les dépenses opérationnelles du Centre, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

## B. Contributions non budgétisées

139. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	2 680,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>2 680,1</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (920 900 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage (785 000 dollars), les droits d'embarquement et de débarquement (898 200 dollars) ainsi que les droits d'immatriculation des véhicules (76 000 dollars).

## C. Gains d'efficience

140. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	3 900,0	L'achat de 20 groupes électrogènes industriels contribuera à réduire la consommation de carburants ainsi que les besoins en pièces de rechange et en main d'œuvre, en permettant une utilisation synchronisée et automatisée.
Valorisation des avantages découlant d'Umoja	561,4	Proposition de suppression de 5 postes d'assistant chargé des ressources humaines (3 SM et 2 GN), en raison du transfert des fonctions de ces postes au Centre de services régional d'Entebbe
<b>Total</b>	<b>4 461,4</b>	

\* Les prévisions de dépenses ayant été revues à la baisse du fait de la restructuration de l'Opération et de la suppression d'un avion et de deux hélicoptères, les gains d'efficience de 5,4 millions de dollars prévus au titre des opérations aériennes au chapitre II.C du budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/775) ne sont plus nécessaires.

## D. Taux de vacance

141. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif<sup>a</sup> 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	4,8	6,0	1,0
Contingents	9,4	3,0	1,0
Police des Nations Unies	16,3	13,0	1,0
Unités de police constituées	0,3	1,0	1,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	18,9	15,0	11,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	27,6	25,0	14,9
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,6	1,0	3,6
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	8,0	5,0	25,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	25,0	0,0	0,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	15,8	10,0	7,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3,7	1,0	4,0
Personnel fourni par les gouvernements	0,0	1,0	1,0

<sup>a</sup> Les taux concernent le personnel civil de la MINUAD et ne tiennent pas compte des postes affectés au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

142. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base de l'expérience de l'Opération à ce jour et des difficultés particulières qu'elle doit affronter en ce qui concerne le déploiement d'agents en tenue et le recrutement de personnel civil. S'agissant des militaires et du personnel de police, les coefficients délais de déploiement proposés tiennent compte de la configuration effective des rythmes de déploiements observés récemment ainsi que de la réduction de l'effectif autorisé d'agents en tenue, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance proposés ont été établis sur la base des taux de vacance plus anciens, des tendances actuelles en matière d'occupation des postes et des situations auxquelles l'Opération s'attend à être confrontée au cours de l'exercice, notamment la réduction prévue des effectifs, résultant de l'examen des besoins en personnel civil.

## **E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

143. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 132 036 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	63 672,9	12 470,2	76 143,1
Soutien logistique autonome	49 740,5	6 153,5	55 893,8
<b>Total</b>	<b>113 413,4</b>	<b>18 623,5</b>	<b>132 036,9</b>

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
Usage opérationnel intensif	3,8	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-3,5		

## F. Formation

144. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	14.0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	940.4
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	574.5
<b>Total</b>	<b>1 528.9</b>

145. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	616	815	328	1 487	2 056	782	368	535	525
Formation externe <sup>a</sup>	93	316	160	89	161	97	28	54	35
<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>1 131</b>	<b>488</b>	<b>1 576</b>	<b>2 217</b>	<b>879</b>	<b>396</b>	<b>589</b>	<b>560</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

146. Au cours de l'exercice 2017/18, des formations seront dispensées aux agents recrutés sur les plans international et national ainsi qu'aux militaires et au personnel de police afin d'améliorer diverses compétences professionnelles et techniques dans des domaines tels que l'informatique, la sécurité, la gestion des achats et du matériel ainsi que le budget et les finances.

## G. Services de détection des mines et de déminage

147. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	8 246,5

148. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux agents recrutés sur les plans international et national (3 515 400 dollars) ; aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (3 828 300 dollars) ; et au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (281 400 dollars). Le solde, à savoir 621 400 dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## H. Autres activités de programme

149. Les dépenses prévues pour les autres activités de programme pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Projets de stabilisation des communautés	4 150,0
Activités de consolidation de la paix	563,8
Activités en lien avec l'état de droit	186,2
<b>Total</b>	<b>4 900,0</b>

150. Le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2017/18 prévoit l'attribution d'un crédit de 4 900 000 dollars pour soutenir d'autres activités de programme, notamment :

a) Les projets de stabilisation dans des communautés sélectionnées afin de consolider les progrès réalisés et de contribuer à leur stabilisation et à la baisse du banditisme et de la criminalité, notamment dans les camps de déplacés. Les projets de stabilisation des communautés comprendront notamment un appui aux activités rémunératrices et à la formation professionnelle, entre autres par la construction d'infrastructures communautaires (4 150 000 dollars) ;

b) Les activités de consolidation de la paix, conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, en ce qui concerne la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits intercommunautaires, la fourniture d'une aide au renforcement des capacités de la police soudanaise et de l'initiative de police de proximité lancée par le Gouvernement soudanais, la fourniture d'un appui aux acteurs de la justice pénale et le renforcement de mécanismes encourageant l'égalité des sexes et la réalisation des droits des femmes au Darfour (563 800 dollars) ;

c) Des activités en lien avec l'état de droit visant à appuyer le rétablissement de la chaîne pénale dans les États du Darfour central et du Darfour méridional, à renforcer les capacités des tribunaux ruraux de connaître des litiges fonciers et d'autres facteurs de conflit, et à former le personnel pénitentiaire du Gouvernement soudanais à l'application des nouvelles procédures opérationnelles standard pour la gestion et l'administration des prisons (186 200 dollars).

## I. Projets à effet rapide

151. Aucun projet à effet rapide n'a été proposé au titre de l'exercice 2017/18 pour la MINUAD. La comparaison avec les exercices précédents s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2015/16 (montant effectif)	2 000,0	61
2016/17 (montant approuvé)	2 000,0	76
2017/18 (montant proposé)	—	—

152. Les projets à effet rapide exécutés par l'Opération ont contribué à instaurer un climat propice à l'établissement de liens de confiance avec les personnes déplacées et la population dans son ensemble. Ils ont également permis de renforcer les partenariats noués avec la société civile et les organisations non gouvernementales et d'apporter des avantages concrets à la population.

153. L'Opération achevant de se développer, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 ne prévoit aucune ressource pour des projets à effet rapide. L'Opération, qui accorde une importance croissante à la stabilisation de la situation au Darfour, prévoit plutôt de renforcer ses autres activités de programme et de privilégier son programme de protection des civils, comme indiqué au chapitre II.H ci-dessus.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

154. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(922,6)	(14,6 %)

#### • Modification du mandat

155. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par un déploiement moins important que prévu (avec un effectif moyen de 118 observateurs militaires au cours de l'exercice 2017/18 contre 138 observateurs militaires en moyenne pendant l'exercice 2016/17) compte tenu de la réorganisation de l'Opération, conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(55 792,7)	(12,9 %)

#### • Modification du mandat

156. La diminution des dépenses prévues est essentiellement due au rapatriement de six unités d'infanterie et d'une unité médicale au cours de l'exercice 2017/18 compte tenu de la réorganisation de l'Opération, conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Cette réduction est en partie contrebalancée par une augmentation des coûts de fret (24,4 millions de dollars), d'une part, pour le transport du matériel appartenant aux contingents en raison du rapatriement prévu de six unités d'infanterie et d'une unité médicale et, d'autre part, pour le transport du matériel appartenant aux contingents en raison de la reconfiguration des contingents dans la zone de la mission dans le cadre du nouveau plan de déploiement ; ainsi que par la hausse du taux unique de remboursement aux pays fournissant des contingents qui, en application de la résolution [68/281](#) de l'Assemblée générale, passe de 1 365 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2016/17 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016) à 1 410 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(12 142,7)	(20,2 %)

#### • Modification du mandat

157. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par un déploiement moins important que prévu (avec un effectif moyen de 1 049 membres de la Police des Nations Unies au cours de l'exercice 2017/18 contre 1 377 membres de la Police des Nations Unies en moyenne pendant l'exercice 2016/17) compte tenu

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

de la réorganisation de l'Opération et conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(1 421,2)	(2,4 %)

• **Modification du mandat**

158. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par un déploiement moins important que prévu (avec un effectif moyen de 1 582 membres d'unités de police constituées au cours de l'exercice 2017/18 contre 1 802 membres d'unités de police constituées en moyenne pendant l'exercice 2016/17) compte tenu de la réorganisation de l'Opération, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité. Deux unités de police constituées comptant jusqu'à 140 membres chacune seront rapatriées pendant la période considérée. Cette réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts de fret de 3,8 millions de dollars, d'une part, pour le transport du matériel appartenant aux contingents en raison du rapatriement prévu de deux unités de police constituées et, d'autre part, pour le transport du matériel appartenant aux contingents en raison de la reconfiguration des unités de police constituées dans la zone de la mission dans le cadre du nouveau plan de déploiement ; et par la hausse du taux unique de remboursement aux pays fournissant des membres d'unités de police constituées qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 365 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2016/17 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016) à 1 410 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	1 746,1	1,1%

• **Modification du mandat**

159. L'augmentation des dépenses prévues est principalement imputable au versement d'indemnités de départ ponctuelles aux membres du personnel remplissant les conditions requises, pour un montant de 10,9 millions. Cette hausse est en partie contrebalancée par la suppression proposée de 115 postes soumis à recrutement international et de la transformation proposée de 25 postes soumis à recrutement international en postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à compter du 31 décembre 2017, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil. Douze autres postes seront supprimés à compter du 30 juin 2018.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	6 655,0	8,2 %

• **Modification du mandat**

160. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le versement d'indemnités de départ ponctuelles aux membres du personnel remplissant les conditions requises, pour un montant de 10,2 millions. Cette hausse est en partie contrebalancée par la suppression proposée de 49 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 229 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à compter du 31 décembre 2017, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil. Par ailleurs, 136 autres postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront supprimés à compter du 30 juin 2018.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(4 356,3)	(44,9 %)

• **Modification du mandat**

161. La diminution des dépenses prévues tient essentiellement à la suppression proposée de 29 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, à compter du 31 décembre 2017, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil. Dix autres postes seront supprimés à compter du 30 juin 2018.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	616,8	11,9 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

162. L'augmentation des dépenses découle essentiellement de l'application, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, du barème révisé des traitements pour les agents recrutés sur le plan national. Elle est partiellement compensée par la proposition de transformer un emploi d'agent recruté sur le plan international en emploi d'administrateur recruté sur le plan national financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	(73,6)	(20,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

163. La baisse des dépenses prévues résulte principalement d'une réduction des dépenses prévues au titre des frais de voyage à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement du personnel fourni par des gouvernements.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	84,1	56,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

164. L'augmentation des dépenses prévues s'explique essentiellement par la budgétisation des dépenses afférentes à la contribution de l'Opération au Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(581,0)	(14,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

165. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par une réduction du nombre de cours de formation interne et externe, étant donné que seules des formations de base seront dispensées au cours de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(4 944,5)	(7,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

166. La diminution des dépenses prévues est essentiellement due à la réduction anticipée du volume de carburant requis pour les groupes électrogènes (27,2 millions de litres pour l'exercice 2017/18, contre 36,2 millions de litres pour 2016/17) et à la baisse des dépenses au titre de la fourniture de services de sécurité pour les logements réservés aux membres du personnel autre que le personnel civil, en raison de la réduction du nombre de membres du personnel en tenue au cours de l'exercice 2017/18. Cette réduction est en partie contrebalancée par : a) le remplacement prévu des structures préfabriquées ; b) l'achat prévu de 20 groupes électrogènes industriels pour remplacer les anciens ; c) la mise en œuvre prévue de projets de construction dans le cadre de la reconfiguration de l'Opération ; et d) l'augmentation des dépenses prévues pour les achats de matériels de défense sur le terrain, en raison de la modernisation prévue des clôtures de sécurité existantes sur différents lieux de l'Opération, et les dépenses liées à la mise en place d'une nouvelle base opérationnelle temporaire à Golo.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(3 303,2)	(29,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

167. La diminution des dépenses prévues tient essentiellement, d'une part, au fait qu'aucune dépense n'est prévue pour l'acquisition de véhicules pendant l'exercice 2017/18 et, d'autre part, à la réduction prévue du volume de diesel requis (4,6 millions de litres pour l'exercice 2017/18, contre 5,9 millions de litres pour 2016/17).

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(3 098,6)	(4,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

168. La diminution des dépenses prévues est principalement imputable au retrait d'un avion et de deux hélicoptères de la flotte de l'Opération et à la réduction prévue du volume de carburant aviation requis (12,4 millions de litres pour l'exercice 2017/18, contre 13,6 millions de litres pour 2016/17). Cette baisse est partiellement contrebalancée par la hausse prévue du prix du carburant aviation (1,01 dollar le litre pour l'exercice 2017/18, contre 0,85 dollar le litre pour 2016/17) et l'augmentation des coûts garantis pour les hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(7 764,3)	(35,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

169. La diminution des dépenses prévues tient principalement à la suppression des dépenses afférentes à la location d'une ligne servant à soutenir le système de duplication des données de l'Opération, système qui a été supprimé et remplacé par un réseau privé virtuel. Cette baisse s'explique également par le fait qu'aucune dépense n'est prévue pour l'acquisition de matériel de communication pour l'exercice 2017/18, par la baisse des tarifs contractuels des services Internet et par celle des frais téléphoniques en raison de l'utilisation accrue de Voix sur IP.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(2 641,2)	(22,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

170. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par le fait qu'aucune dépense n'est prévue pour l'acquisition de matériel informatique au cours de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(573,3)	(37,7 %)

**Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

171. La baisse des dépenses prévues tient essentiellement à la suppression des dépenses liées à la vaccination pour l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(298,2)	(1,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

172. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la réduction du nombre de cours de formation interne et externe, étant donné que seules des formations de base seront dispensées pendant l'exercice 2017/18, et par la baisse des frais bancaires du fait de la diminution des frais de transaction, conformément à un accord conclu récemment entre la Trésorerie de l'ONU et la Banque de Khartoum. Cette baisse est partiellement contrebalancée par les dépenses liées aux entreprises de transport tierces chargées d'acheminer du matériel depuis Port Soudan vers divers sites au Darfour.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	(2 000,0)	(100,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

173. La diminution des dépenses prévues s'explique par la suppression des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, dans le cadre du plan proposé par l'Opération visant à renforcer ses autres activités de programme et à mettre l'accent sur son programme de protection des civils.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

174. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 948 761 800 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, dont un montant de 486 000 000 dollars précédemment autorisé pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017 en vertu des dispositions de la résolution 71/310 de l'Assemblée générale ;

b) Mise en recouvrement, en sus du montant de 486 000 000 dollars précédemment mis en recouvrement pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017 en vertu des dispositions de la résolution 71/310 de

**L'Assemblée générale, d'un montant additionnel de 462 761 800 dollars pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 70/284 et 71/310 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler

Au cours des cinq derniers cycles budgétaires, l'Opération a transformé plus de 150 postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national, dont 81 postes d'agent du Service mobile, dans le cadre de ses efforts visant à rééquilibrer les ratios d'effectifs et à réaliser des économies. Pour ce qui est de l'exercice 2017/18, elle a proposé de faire de même pour 26 postes et emplois, dont 20 postes d'agent du Service mobile.

Malgré les efforts déployés par l'Opération pour pourvoir les postes vacants, le Gouvernement hôte a tardé à délivrer les visas aux candidats sélectionnés ou refusé de le faire, ce qui a contribué à allonger les délais de recrutement.

L'Opération soutient cette initiative et, à cet égard, le Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes relève du Représentant spécial conjoint.

La MINUAD a fait des efforts importants pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de direction (P-5 et au-dessus) au sein de l'Opération. À cet égard, le pourcentage de femmes en poste aux échelons supérieurs est passé de 16 % au 30 juin 2016 à 21 % au 30 juin 2017. L'Opération

d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de

continue de s'efforcer à accroître la représentation des femmes tant aux postes de haut niveau que dans l'ensemble de ses effectifs en général.

L'Opération soutient cette initiative et participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle a également participé au suivi du captage des eaux souterraines pour protéger les aquifères ainsi qu'à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie.

Dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18, la MINUAD a également proposé la mise en place progressive de capacités de production d'énergie solaire. En outre, l'Opération a planté plus de 350 000 arbres dans le cadre de ses efforts de protection de l'environnement.

L'Opération veille à ce que le principe « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés soit respecté pour tous les cas de blessures ou de traumatismes, et assure également le renforcement des capacités, la formation et l'éducation, selon les besoins.

La MINUAD confirme que des mesures efficaces sont mises en place pour veiller à la sécurité des informations recueillies.

L'Opération continuera de présenter, dans ses projets de budget, les prévisions de dépenses pour les projets de construction, y compris, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, et de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte tenu de ses besoins opérationnels.

près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, constitué au cours de l'exercice 2015/16, est chargé de planifier, contrôler et suivre l'ensemble de la chaîne logistique de l'Opération afin d'assurer en continu la distribution des biens et la prestation des services pour répondre aux besoins opérationnels. L'une de ses fonctions principales consiste à vérifier les stocks avant tout nouvel achat. Le Chef du Groupe est le responsable désigné chargé de la mise en œuvre de cette politique et d'autres politiques connexes visant à éviter les achats inutiles.

L'Opération utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier). En outre, le recrutement de vacataires pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme permet d'utiliser les connaissances et moyens disponibles localement. Au cours de l'exercice 2017/18, l'Opération évaluera dans quelle mesure le marché local peut fournir certains biens et services, notamment des groupes électrogènes, des pompes à eau et des services d'entretien des installations.

L'Opération continue de mettre à profit autant que possible le Bureau régional d'achat d'Entebbe pour tout ce qui touche aux achats.

Les mesures ci-après ont déjà été mises en place pour renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation : a) dans le cadre des réunions d'information de routine organisées à l'intention des membres des équipages arrivant dans l'Opération, la MINUAD fait le point sur les conditions de sécurité dans la zone de la mission ; b) la Section de la sécurité et de la sûreté de la MINUAD fournit chaque jour à la Section des transports aériens une évaluation des menaces contre les transports aériens ; c) la réunion d'information quotidienne à l'intention des membres des équipages comprend l'évaluation des menaces contre les transports aériens et un exposé sur la gestion des risques liés aux transports aériens ; et d) sur la base de l'évaluation quotidienne des menaces contre les transports aériens et si besoin est, la Section des transports aériens peut demander que des forces de protection terrestres soient déployées sur certains sites d'atterrissage ou que des

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir aussi par. 71, 76 et 79 à 82)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres

dispositions spéciales soient prises auprès du Gouvernement soudanais.

Des améliorations notables de l'efficacité des projets à effet rapide ont été enregistrées au cours des derniers exercices budgétaires, comme en témoigne le taux d'exécution de 100 % des projets au cours des exercices 2014/15 et 2015/16. L'Opération a continué d'améliorer sa collaboration avec les différentes parties prenantes ainsi qu'avec les communautés et les institutions bénéficiaires pour veiller à ce que les acquis obtenus soient maintenus. En outre, un examen interne, une évaluation externe et une étude d'impact sur le programme de projets à effet rapide ont permis de renforcer l'efficacité de ce programme. L'Opération touchant à sa fin, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 ne prévoit aucune dépense pour les projets à effet rapide. L'opération qui accorde une importance croissante à la stabilisation de la situation au Darfour, prévoit plutôt de renforcer ses autres activités de programme et de privilégier son programme de protection des civils.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUAD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82, ont été décrites dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818, A/71/818/Corr.1 et A/71/818/Add.1).

concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/71/836/Add.7)

Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux

Les taux de vacance retenus pour l'exercice 2017/18 pour la MINUAD tiennent compte des taux de vacance effectifs ainsi que de la réduction prévue du

effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (par. 42 ; voir également [A/70/742](#), par. 45).

Pour ce qui est des voyages aux fins d'ateliers, retraites et autres activités, comme les réunions administratives, le Comité consultatif réitère qu'il est d'avis que ce type d'activités doit être mené sur les sites de l'Opération, à chaque fois que c'est possible. De plus, il est d'avis que, par principe, l'Opération devrait faire un meilleur usage des autres moyens de communication, y compris en recourant plus fréquemment aux vidéoconférences, conférences téléphoniques et webcast. En particulier, il n'est pas convaincu de la nécessité des voyages au Siège de l'ONU à New York à la seule fin de réunions administratives et opérationnelles et réitère avec insistance sa recommandation selon laquelle la MINUAD devrait utiliser des moyens de télécommunication à de telles fins. En outre, le Comité regrette que les défauts susmentionnés dans la gestion des voyages persistent et rappelle les observations qu'il a faites à ce sujet, y compris dans le cadre des projets de budget pour les exercices 2016/17 et 2015/16 (par. 48).

Le Comité consultatif réitère qu'il compte que la MINUAD respectera la règle des 16 jours d'avance fixée par l'Organisation et formule d'autres observations à ce sujet dans son rapport sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (par. 49).

Le Comité consultatif se félicite des efforts accomplis ces dernières années pour réduire le parc de véhicules de l'Opération et compte qu'une action concertée se poursuivra en vue d'atteindre les coefficients standard prescrits (par. 56).

Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que les initiatives de la mission dans le domaine de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la production d'énergie solaire, peinent toujours à progresser et restent pour la plupart au stade de la planification. Le Comité rappelle qu'il a demandé instamment à l'Opération d'intensifier ses efforts dans le domaine et de privilégier les sources d'énergie renouvelables. Il compte que la MINUAD redoublera

nombre de membres du personnel en tenue et du personnel civil du fait de la réorganisation de l'Opération, conformément à la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

L'Opération fait preuve de vigilance dans l'approbation des voyages aux fins d'ateliers, retraites et autres activités en dehors de ses sites. La MINUAD confirme que, lors des réunions, la préférence est donnée à l'utilisation de la visioconférence, de la téléconférence et des services de retransmission sur le Web, chaque fois que cela est possible. Des voyages sont organisés uniquement dans les cas où il est impossible de recourir à l'une de ces options, et toujours en veillant à ce que la classe de voyage appropriée soit achetée.

La MINUAD continue de s'efforcer à respecter la politique d'achat des billets 16 jours à l'avance.

L'Opération prévoit de réduire de 1 176 à 972 véhicules son parc de véhicules légers d'ici au 30 juin 2018, compte tenu de la réduction prévue des effectifs, conformément à la réorganisation de l'Opération. En outre, elle continuera à ajuster son parc de véhicules légers en fonction de ses besoins opérationnels.

L'Opération soutient cette initiative et participe activement au traitement, au recyclage et à la réutilisation des eaux usées, tant pour être moins dépendante des ressources limitées en eau douce que pour prévenir la pollution. Elle a également participé au suivi du captage des eaux souterraines pour protéger les aquifères ainsi qu'à la collecte et à la réutilisation des eaux de pluie.

---

*Demande ou recommandation*

d'efforts pour atténuer son impact écologique global, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions [69/307](#) et [70/286](#) (par. 64).

*Mesures prises*

Dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18, la MINUAD a également proposé la mise en place progressive de capacités de production d'énergie solaire. En outre, l'Opération a planté plus de 350 000 arbres dans le cadre de ses efforts de protection de l'environnement.

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

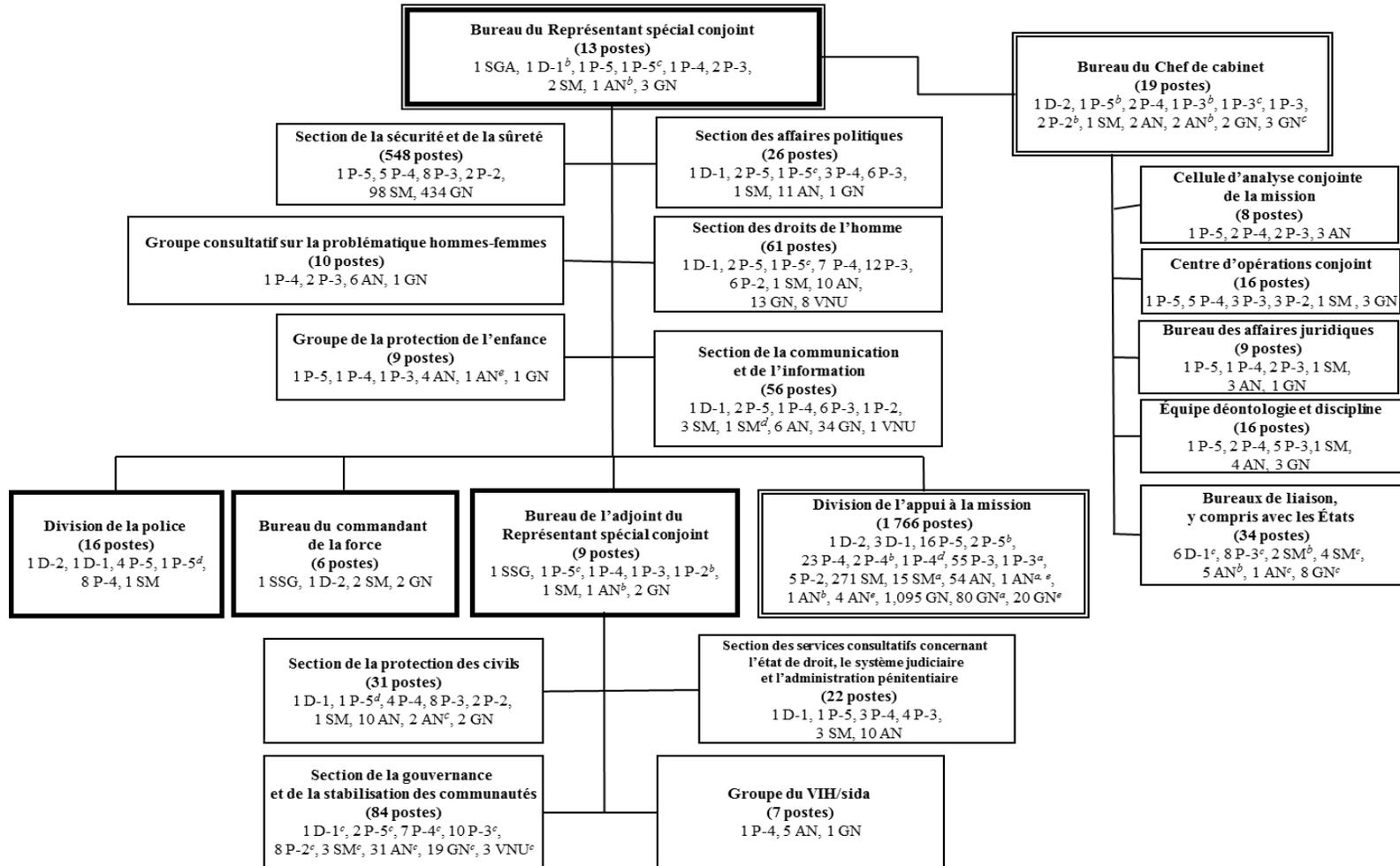
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Organigrammes

## A. Services organiques



*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national ; SGA : secrétaire général adjoint ; SM : agent du Service mobile ; SSG : sous-secrétaire général ; VNU : Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

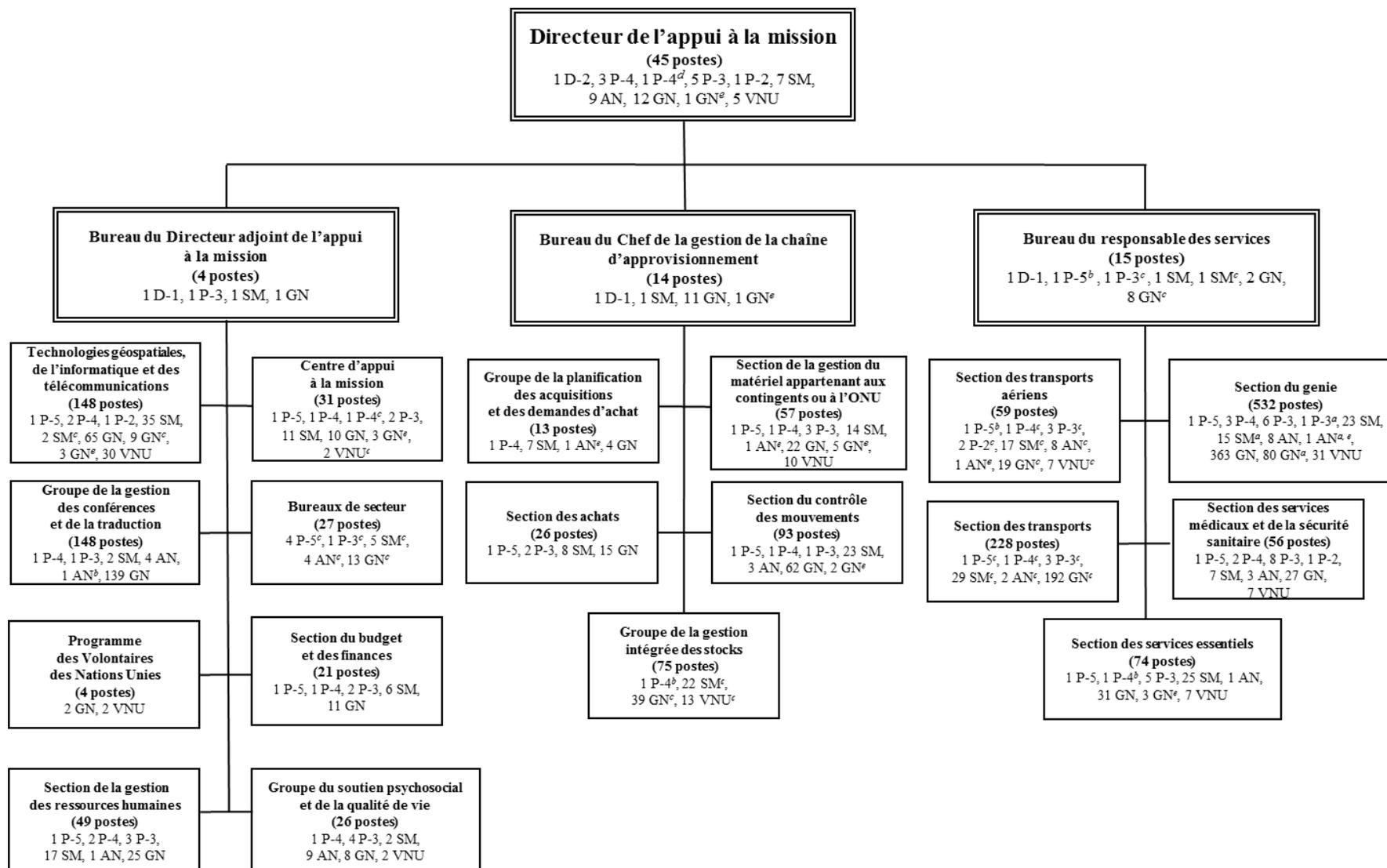
<sup>b</sup> Création.

<sup>c</sup> Transfert.

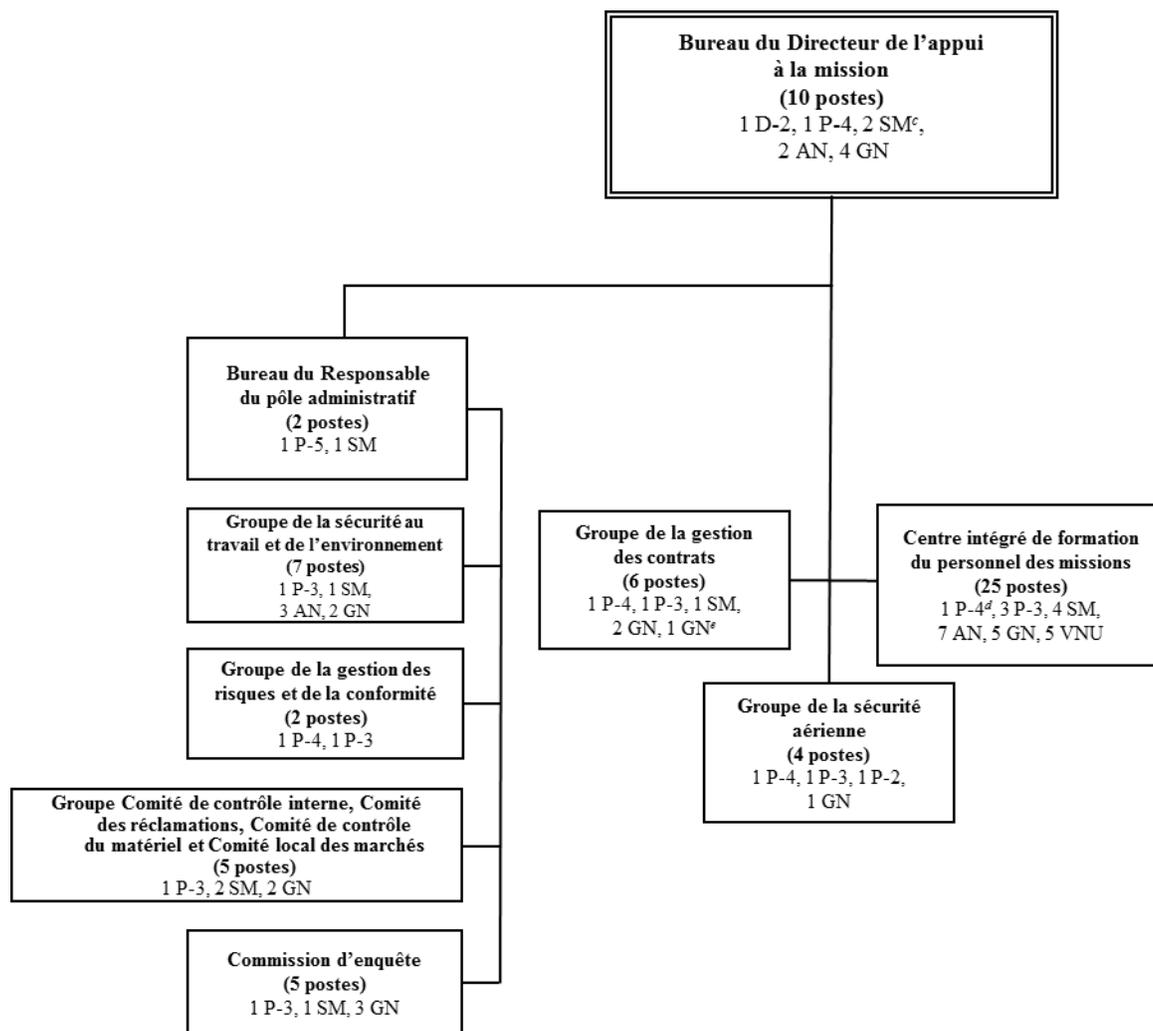
<sup>d</sup> Reclassement ou déclassement.

<sup>e</sup> Transformation.

## B.1 Division de l'appui à la mission



## B.2 Bureau du Directeur de l'appui à la mission



*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national ; SGA : secrétaire général adjoint ; SM : agent du Service mobile ; SSG : sous-secrétaire général ; VNU : Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>b</sup> Création.

<sup>c</sup> Transfert.

<sup>d</sup> Reclassement ou déclassement.

<sup>e</sup> Transformation.

## Annexe III

### Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'organigramme pour l'exercice 2017/18, par composante

#### Budget approuvé 2016/17

#### Proposition de budget pour 2017/18

#### Direction exécutive et administration

Bureau du Représentant spécial conjoint	Bureau du Représentant spécial conjoint
Bureau du Chef de cabinet	Bureau du Chef de cabinet
Bureau des affaires juridiques	Bureau des affaires juridiques
Centre d'opérations conjoint	Centre d'opérations conjoint
Cellule d'analyse conjointe de la mission	Cellule d'analyse conjointe de la mission
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)	Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (rebaptisé)
Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection)	Bureaux de la liaison, y compris avec les États (nouveau)

#### Composantes organiques

#### Composante 1, appui au processus de médiation

Section des affaires politiques
Section de la communication et de l'information
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination
Bureau de liaison de Khartoum

#### Composante 1, appui au processus de médiation

Section des affaires politiques
Section de la communication et de l'information

Composante 2, protection des civils



Composante 3, appui au règlement des conflits communautaires par la médiation



Composante 2, protection des civils



Composante 3, appui au règlement des conflits communautaires par la médiation



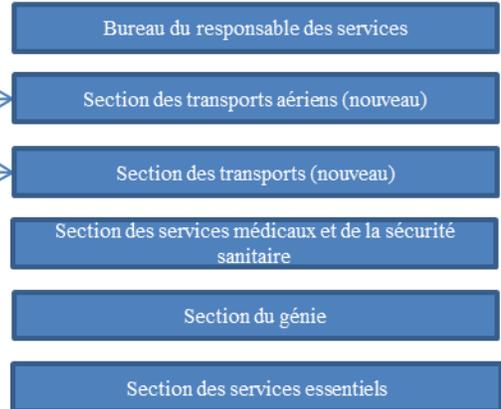
## Composante appui



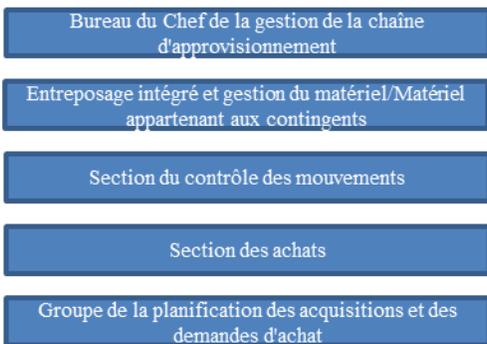
Services



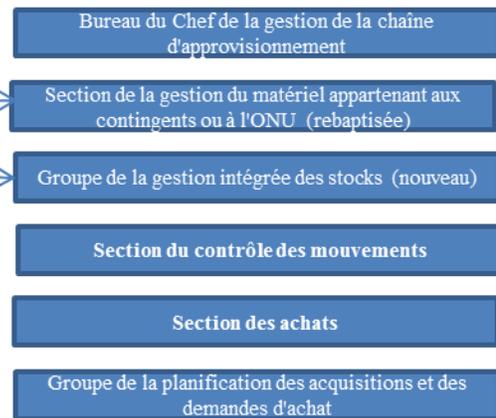
Services



Gestion de la chaîne d'approvisionnement



Gestion de la chaîne d'approvisionnement



Carte

